

L'ÉCOLE EN BREF

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette (ENSAPLV) est la plus importante par le nombre de ses étudiants des 22 écoles d'architecture habilitées en France. Elle assume l'ensemble des missions dévolues aux écoles d'architecture, de la formation initiale à l'échange des savoirs et pratiques au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale. C'est un établissement public à caractère administratif sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, direction de l'Architecture et du Patrimoine.

Les cursus

L'ENSAPLV délivre une formation à l'architecture articulée sur trois niveaux, Licence, Master et Doctorat, harmonisés sur le modèle européen (LMD). La formation en architecture dure cinq ans au terme desquels est délivré un diplôme d'État d'architecte conférant grade de Master. Après un parcours recherche et l'obtention d'un Master Recherche, un Doctorat en Architecture peut ensuite être obtenu au bout de trois ans. Enfin une Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre peut être obtenue après une mise en situation professionnelle de six mois minimum accompagnée d'une formation sur une année.

L'offre diversifiée de formation à l'ENSAPLV prépare les étudiants à différents modes d'exercice de l'architecture. Elle s'inscrit dans l'ouverture vers la recherche associée à l'enseignement supérieur et dans les formations post-master (DSA et DPEA).

Recherche et débouchés

L'ENSAPLV abrite cinq formations de recherche habilitées. Ces équipes rassemblent une trentaine de chercheurs, dont neuf habilités à diriger des recherches (HDR). Ils contribuent par leurs publications au développement des connaissances, assurent

l'initiation et la formation à la recherche des étudiants et encadrent les doctorants.

L'international

L'ENSAPLV est une école profondément ouverte sur les relations internationales. Outre le nombre très important d'étudiants étrangers qu'elle accueille, elle entretient de longue date des relations suivies avec une centaine d'écoles d'architecture ou universités dans le monde. Ces partenariats se traduisent par des mobilités d'étudiants, des missions d'enseignants de courte durée qui permettent de créer ou de renforcer les relations institutionnelles et des ateliers internationaux de confrontation pédagogique pouvant donner lieu à des formations conjointes.

La communication

L'ENSAPLV dispose de différents outils de communication. Elle organise régulièrement des expositions et des cycles de conférences et mène une politique d'édition à travers les Éditions de La Villette, département de l'école qui publie chaque année une vingtaine d'ouvrages sur l'architecture et la ville.

L'organisation

L'ENSAPLV est gérée par un conseil d'administration, diverses commissions et une équipe administrative de 65 personnes. Elle met à la disposition de ses étudiants une série de supports pédagogiques : une bibliothèque, un centre de documentation, une videothèque, un pôle image, un atelier maquettes et une salle en libre-service informatique.

ACCUEIL

L'accueil principal de l'école est situé au 144 rue de Flandre 75019 Paris - sur la gauche de l'entrée de l'école. L'école est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 22h et le samedi de 9h à 19h.

Les autres missions de l'accueil :

- distribution des plaquettes des programmes pédagogiques de tous les cycles et formations,
- mise à disposition des emplois du temps des cours et des enseignants,
- distributeur de cartes de photocopie (une carte coûte 4,50 € pour 50 photocopies),
- mise à disposition de deux photocopieurs à carte,
- casiers de l'ensemble des enseignants,
- gestion des objets trouvés...

Équipe : Patricia Bouhouré, Kassimi Baba Meité, André Bapin, Hammar Djenhia, Francis Gorain, Guglielmo Mazzocchi, Laurent Sonneville – Tel. : 01 40 65 23 00

ACTIVITÉS NAUTIQUES

Diverses activités nautiques sont proposées par l'ENSAPLV :

- entraînement d'hiver de canoë sur le bassin de la Villette,
- pratique de la voile et initiation à la navigation de croisière sur le catamaran de 9 m construit par des étudiants de l'Ensaplv, le « Galant Rival », basé sur la Rance à Saint-Malo,
- participation chaque année de l'école à la course de voile organisée par l'EDHEC,
- en mai, découverte en canoë de la lagune et de Venise à l'occasion de la Vogalonga, voyage pédagogique avec forte activité « aquarelle » (40 étudiants).

Contact : François Philippe, enseignant de l'école
Tel. : 06 07 52 05 27

A

A

ADRESSE

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette possède des locaux sur trois sites différents.

Administration, services généraux et techniques, salles de cours :
144 avenue de Flandre - 75019 Paris

Tel. : 01 44 65 23 00 – Télécopie : 01 44 65 23 01

Libre service informatique :

11 rue de Cambrai, 75019 Paris – Tel. : 01 40 05 56 52

Courriel : blahji@paris-lavillette.archi.fr

Laboratoire et équipes de recherche :

118 /130 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris

Site Internet de l'école : www.paris-lavillette.archi.fr

AFFICHAGE

Toutes les informations relatives aux enseignements et aux enseignants (cours, déplacements, jurys...) sont affichées sur les panneaux, face à l'accueil, à l'extérieur.

Les informations concernant la vie étudiante se trouvent face à l'atelier de reprographie ou à la cafétéria.

Les offres de stages et les avis de concours sont consultables dans le couloir de l'administration. Les informations relatives à l'actualité architecturale (colloques, expositions, conférences) se situent sur le panneau face à l'accueil.

NB : Pour les petites annonces, il est recommandé de bien les dater car la durée d'affichage est d'un mois. Le panneau se situe à côté du local de l'association La Villette étudiante au rez-de-chaussée – Atrium.

AIDES FINANCIÈRES

Les étudiants peuvent bénéficier de différentes aides personnalisées (voir ci-dessous).

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT - APL

Elle est calculée en fonction des ressources de l'étudiant, du nombre de personnes composant le foyer et du montant du loyer. Elle est versée directement au propriétaire qui la déduit du montant du loyer. Les étudiants français ou étrangers peuvent en bénéficier s'ils habitent un logement conventionné, c'est-à-dire un logement dont le propriétaire ou l'organisme a passé une convention avec l'État (HLM...). Le montant moyen de l'APL se situe entre 77 € et 230 € environ par mois.

Site internet : www.caf.fr

ALLOCATION LOGEMENT

Contact : Bureau de caisse des allocations familiales rattaché à votre domicile.

Site internet : www.caf.fr

ALLOCATION LOGEMENT À CARACTÈRE FAMILIAL – ALF

Cette allocation est à caractère familial ; elle concerne les étudiants ayant des enfants à charge.

ALLOCATION LOGEMENT À CARACTÈRE SOCIAL – ALS

Elle est ouverte à toute personne ayant une charge de loyer. Elle est versée directement au locataire. Attention, si vous vivez en colocation, vous devez demander que le nom de tous les occupants figurent sur le bail afin qu'ils bénéficient chacun de l'ALS. Dès que vous avez signé votre bail, faites une demande d'allocation logement à votre caisse d'allocations familiales (CAF), c'est elle qui gère les demandes d'APL et d'ALS.

L'ALS est l'aide la plus souvent accordée : elle concerne les logements non conventionnés (foyers, cités U mais aussi appartements, studios). Son montant varie en moyenne de 16 € à 168 € environ par mois. Mais il faut que votre habitation réponde à des normes minimales de superficie (9 m² au minimum si vous êtes

A

seul, 16 m² pour un couple, 7 m² par occupant supplémentaire) et de confort (une arrivée d'eau potable, un moyen de chauffage, un évier et un WC).

Site internet : www.caf.fr

Montant d'aide maximale (ALS ou APL) versée pour un logement à un étudiant avec des ressources personnelles nulles :

Dans le secteur locatif :

Étudiants boursiers : plancher de ressources : 5 500 €

Montant maximal Zone 1 (Paris/région parisienne) : 234,72 €

Étudiants non boursiers : Plancher de ressources : 6 900 €

Montant maximal Zone 1 (Paris/région parisienne) : 189,65 €

En résidences universitaires :

Étudiants boursiers : plancher de ressources : 4600 €

Chambre Crous : 53,10 € - Chambre Crous rénovée ou autre résidence : 107,42 €

Étudiants non boursiers : plancher de ressources : 5300 €

Chambre Crous : 39,48 € - Chambre Crous rénovée ou autre résidence : 91,53 €

A

ALLOCATIONS D'ÉTUDES

Des allocations d'études peuvent être versées aux étudiants sous certaines conditions.

ALLOCATION D'ÉTUDES - CNASEA

Le CNASEA est un organisme qui peut attribuer une allocation d'études aux étudiants inscrits en cycle Master sous condition de trois années d'activités salariées. La demande doit être faite entre le mois de juin et le mois de septembre.

Contact : Catherine Comet, responsable du service de la Pédagogie et de la vie étudiante – Administration - 3^{ème} étage

Tel. : 01 44 65 23 12

Courriel : catherine.comet@paris-lavillette.archi.fr

ALLOCATION - FONDS D'AIDE À LA VIE ÉTUDIANTE - FAVE

Ce fonds provient de la cotisation obligatoire des étudiants dans tous les établissements d'enseignement supérieur publics. Il leur revient sous forme d'aide sociale individualisée (une partie du fonds est redistribuée par l'assistante sociale) ou sous forme d'aide à des activités collectives étudiantes. La demande de cette aide exceptionnelle doit être adressée par écrit au directeur de l'école.

Contact : Danielle Boulard – Administration 3ème étage

Tel. : 01 44 65 23 26

Courriel : danielle.boulard@paris-lavillette.archi.fr

ALLOCATION DE FORMATION DE RECLASSEMENT – AFR

Cette allocation peut être accordée aux étudiants inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE).

ALLOCATION DE FORMATION DE RECLASSEMENT - RSP

Cette allocation succède aux allocations de formation de reclassement – AFR – dès lors qu'un étudiant a épuisé ses droits.

ANCIENS ÉLÈVES voir OBSERVATOIRE DES DÉBOUCHÉS

ARCHISCOPIE

Un périodique édité par la Cité de l'architecture et du patrimoine pour être au courant des grands et petits rendez-vous de la culture architecturale. Neuf mensuels par an d'octobre à juin. Abonnement étudiants : 32 €. Archiscopie peut être consulté au centre de documentation.

ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale peut vous venir en aide pour des difficultés d'ordre personnel, familial ou social. Elle instruit les demandes d'aides financières sur le Fonds de solidarité universitaire (FSU). Ce

A

fonds permet d'attribuer des aides ponctuelles, sous forme de prêts sur bourse ou de dons, aux étudiants se trouvant temporairement en difficulté financière. Les dossiers sont examinés par une commission paritaire sociale. Les dons et les prêts sont attribués sur critères sociaux et universitaires déterminés en Conseil d'Administration du Crous.

Contact : Mme Zedadka, sur rendez-vous à
l'École nationale supérieure des Beaux-Arts
14 rue Bonaparte - 75006 Paris
Tel. : 01 47 03 50 50

ASSOCIATIONS

Il existe de nombreuses associations dans l'école. Elles sont gérées par des étudiants ou des enseignants bénévoles.

Certaines associations possèdent des locaux dans l'école et perçoivent des subventions de l'ENSAPLV, votées en Conseil d'Administration sur présentation d'un budget de fonctionnement.

ASIA LINK voir CENTRE DE RESSOURCES ASIA LINK

ASSOCIATION CENTRE PARTIR

Le Centre Partir (Patrimoine architectural rural, techniques d'identification et de restauration), Organisme partenaire de l'ENSAPLV, a pour objectif de former les architectes à l'intervention sur le bâti rural ancien (restauration, réhabilitation, aménagement des espaces villageois, valorisation des paysages traditionnels).

Il offre aux étudiants des écoles d'architecture de France et d'Europe la possibilité de faire des stages dans de bonnes conditions d'encadrement et de rémunération dans ce champ d'activité professionnelle. Près de 1800 étudiants et jeunes architectes ont, à ce jour, fréquenté les stages de sensibilisation, les ateliers de pratique opérationnelle et les stages professionnels.

ASSOCIATION DIDATTICA

Didattica travaille à la croisée de l'architecture, de l'éducation et de la démocratie et organise notamment des actions de sensibilisation à l'architecture en milieu scolaire. Le projet associatif de Didattica est rythmé en trois temps : un temps d'intervention pédagogique et politique (dans des institutions de service public comme une école, un hôpital psychiatrique ou une prison et dans la société civile comme une association ou un collectif) ; un temps de fabrication d'objets destinés à la transmission de ces expériences (livres et DVD) ; et un temps de réflexion collective (séminaires et rencontres. Contacts : Nabih Briki-Mossim, Karine Durand, Léa Longeot, Elise Macaire

Courriel : elise.macaire@wanadoo.fr

Site internet : <http://didattica.reseau2000.net>

ASSOCIATION - LA VILLETTE ÉTUDIANTE

L'association a pour vocation d'agrémenter la vie étudiante au travers de spectacles, de conférences, d'expositions, de rencontres. Elle contribue par son soutien à la réalisation de projets d'étudiants. Le bureau des élèves invite tous les étudiants à venir discuter des divers problèmes rencontrés dans l'école ainsi que de problèmes d'ordre pratique, de logements ou administratifs. Le local de l'association étudiante se trouve au rez-de-chaussée près de l'atrium ; il est ouvert à tous et une permanence hebdomadaire est assurée. Tout un chacun peut devenir un membre actif et productif !

Contact : Alice Rechenmann, présidente de l'association

Téléphone/Télécopie : 01 44 65 23 73

Courriel : bde@paris-lavillette.archi.fr

ASSOCIATION - PASSERELLE V

Passerelle V est une association loi 1901 à but pédagogique et économique. Elle a pour objet d'aider les étudiants inscrits à l'École d'Architecture de Paris la Villette à compléter et prolonger

A

A

l'enseignement reçu à l'école.

Elle accompagne et coordonne administrativement la réalisation de travaux et d'études à caractère pédagogique effectués au sein de structures professionnelles concernées par le type d'enseignement de l'école dans les domaines suivants: architecture, urbanisme, maquettisme, graphisme, informatique, scénographie, économie de la construction, relevé, paysage, design.

Elle permet donc à la fois aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle dans leur domaine d'étude, et aussi de bénéficier d'une rémunération en accord avec le travail exécuté. Passerelle V fait le lien entre l'étudiant et la structure dans laquelle celui-ci va faire valoir ses compétences.

Passerelle V s'adresse :

- Aux étudiants ayant déjà une ou plusieurs expériences professionnelles en agence (par le biais de stages par exemple).
 - Aux étudiants faisant leur stage obligatoire de 2ème cycle et ayant négocié avec leur entreprise une compensation financière correspondant aux fourchettes de tarifs pratiqués par Passerelle V.
 - Aux agences d'architecture ou autre qui souhaitent continuer de travailler avec un étudiant après la fin de son stage.
 - Aux agences ou autres qui souhaitent rémunérer de façon ponctuelle un étudiant parce qu'il a effectué une mission spécifique dans l'entreprise, selon ses compétences et les prix pratiqués par Passerelle V.
- Il est possible pour les étudiants de l'ENSAPLV de passer par des conventions d'études Passerelle V pour effectuer et valider leur habilitation HMONP (dans la limite d'un contrat Passerelle V de 6 mois).

Pour plus d'informations à ce sujet, contactez l'Association aux heures de permanences. Gestion : Claire Gasse, Olivia Pepper - Président : Antoine Cathala - Permanences : les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9.30 à 17.00

Tel. : 01 44 65 23 32 et 06 60 99 79 64.

Courriel : passerellev@yahoo.fr

Toutes les informations concernant le système Passerelle V sont visibles sur le site web de l'association : www.passerellev.com

ASSOCIATION - PÉDAGOGIES ARCHITECTURES

Cette association a pour objectif le développement de la sensibilisation à l'architecture, à la ville et à l'environnement en milieu scolaire et en direction de la société ; en favorisant notamment les actions à caractère participatif. L'association développe des activités de formation de recherche, de pratiques opérationnelles, d'organisation de stages et d'encadrement de travaux d'étudiants notamment en partenariat avec les écoles d'architecture.

Contacts : Marc Bourdier et Christophe Vallecillo, enseignants de l'école

Courriel : pedagogies-architectures@club-internet.fr

ATELIER MAQUETTES

Dans le cadre des services offerts à l'ensemble des étudiants, l'atelier maquette tient une place importante ne serait-ce que par ce qu'il redonne à " la main " la position centrale qu'elle a dans tout apprentissage et cela en s'appuyant sur les trois points suivants :

- Un lieu : trois salles contiguës, soit environ 120 m², donnant la possibilité d'accueillir jusqu'à une trentaine d'étudiants simultanément dans une ambiance ouverte à l'échanges d'idées. Cet atelier est accessible en libre service, tous cycles confondus 35 heures par semaine
- Un équipement et un outillage, qui conviennent pour un large éventail de réalisations, depuis la maquette d'architecture, qu'elle soit d'étude ou de présentation jusqu'à la fabrication de petits prototypes de meubles. De façon générale, on y trouve la possibilité de travailler le carton, les mousses expansées, les résines, le plexi, le pvc, l'aluminium, le bois. L'apport de ces matières est a priori à la

A

charge de l'étudiant.

- Une assistance de conseils donnés par la personne responsable, portant aussi bien sur la façon correcte d'utiliser l'outillage disponible que sur la manière d'envisager avec l'étudiant différentes stratégies pour la réalisation du projet.

Heures d'ouverture :

Lundi : fermé

Mardi : 9h45-13h / 13h30-17h45

Mercredi : 9h45-13h / 13h30-17h45

Judi : 9h45-13h / 14h30- 22h

Vendredi : 9h45-15h

L'atelier se situe au rez-de-chaussée – escalier 10.

Coordinateur des activités de l'atelier : Frédéric Durand, enseignant de l'école

Responsable technique et pédagogique de l'atelier : François-Xavier Allard, Tel. : 01 44 65 23 44

Courriel : francois-xavier.allard@paris-lavillette.archi.fr

A

ATELIER PHOTO

L'atelier photo a pour but d'aider les étudiants à pratiquer la photographie, et ce dès la première année de leurs études. L'atelier photo soutient les étudiants dans leur démarche, en mettant à leur disposition du matériel et des espaces adaptés à la réalisation de projets incluant l'image photographique.

À l'instar des grandes écoles de photographie, l'atelier photo de l'ENSAPLV, en accord avec l'équipe pédagogique, préserve son laboratoire noir et blanc. L'argentique permet de bien aborder les problématiques propres à la photographie. L'apprentissage des composantes techniques passe par le « faire » et l'expérimentation. L'expérimentation photographique permet de forger le regard pour produire des images, mais aussi comprendre celles des autres. Des initiations au tirage et à la prise de vue seront proposées dans

les mois à venir. Si vous êtes intéressé, merci de l'indiquer au responsable de l'atelier ou au moniteur qui notera vos coordonnées afin de vous tenir informé. Des ateliers plus spécifiques seront mis en place ultérieurement, tels que : Techniques de numérisation, suivi d'impression et tirage ; Reportage à la chambre grand format et moyen format 6x6 ; Notions d'histoire de la photographie en lien avec l'architecture.

Fonctionnement (sur rendez-vous) :

- Prises de vue : maquettes, objets, plans...

L'atelier photo met à disposition des étudiants, des appareils photographiques argentiques et numériques, des éclairages, des fonds (noir ou blanc), un statif de reproduction.

- Laboratoire Développement et tirage N&B

4 laboratoires à disposition des étudiants. Produits de développement pour films/papier noir et blanc et filtres multigrades sont fournis par l'école. Le papier photographique est à la charge de l'étudiant. Pensez à apporter un tissu chiffon toujours utile au labo ! Le développement et le tirage des négatifs couleurs ne peuvent se faire au labo.

- Numérisation de films (diapos et négatifs couleur et noir et blanc format 24x36)

- Prêts à la journée, deux journées ou week-end : appareil numérique, pied photo, appareil 24x36

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, 10 h - 18 h.

Fermeture du laboratoire photo le mardi (cours photo).

Localisation : escalier 003, rez-de-chaussée

Contact : Hervé Jézéquel, responsable – Tel. : 01 44 65 23 40

Courriel : herve.jezequel@paris-lavillette.archi.fr

ATELIER DE REPROGRAPHIE

L'atelier de reprographie est réservé uniquement aux tirages de cours et pour les travaux des services administratifs. Toutes les

A

demandes de tirage doivent être accompagnées d'un « bon de commande de tirage » signé par l'enseignant ou la personne, responsable du service administratif demandeur.

Situation : rez-de-chaussée – escalier 4

Contact : René Steimetz - Tel. : 01 44 65 23 42

ATTESTATION D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE OU CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Au moment de votre inscription administrative, une attestation d'inscription, valable du 1er octobre au 30 septembre vous est remise permettant un grand nombre de démarches. C'est un document officiel qui témoigne de votre statut d'étudiant. Il est recommandé d'en faire des photocopies et de garder l'original.

Contact : Service de la pédagogie et de la vie étudiante
Administration - 3ème étage

A

ATTESTATION D'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

L'attestation d'inscription pédagogique contient tous les enseignements dans lesquels un étudiant est inscrit.

Contact : Service de la pédagogie et de la vie étudiante
Administration - 3ème étage

ATTESTATION DE BOURSES D'ÉTUDES

Tout étudiant ayant obtenu une bourse ou boursier de l'année universitaire en cours peut demander une attestation au service des bourses.

Contact : Danielle Boulard – Administration - 3ème étage

Tel. : 01 44 65 23 26

Courriel : danielle.boulard@paris-lavillette.archi.fr

ATTESTATION DE DIPLÔME

Après chaque cycle accompli, le service de la pédagogie et de la vie étudiante délivre à l'étudiant une attestation de fin de cycle.

Elle permet éventuellement d'obtenir des équivalences dans le cas d'un changement d'orientation.

Contact : Service de la Pédagogie et de la vie étudiante
Administration - 3ème étage

ATTESTATION PROVISOIRE DE DIPLOME

Une attestation de diplôme est délivrée dans les quatre semaines qui suivent la soutenance de votre travail personnel (PFE), à condition que votre cursus soit complet (stage y compris).

Contacts : Annie Belleselve et Agnès Mirandel, service de la Pédagogie et de la vie étudiante - Administration - 3ème étage
Tel. : 01 44 65 23 17 et 23 18

Courriel : annie.belleselve@paris-lavillette.archi.fr et
agnes.mirandel@paris-lavillette.archi.fr

AUDIOVISUEL

Le studio vidéo est un carrefour de communication et d'échanges entre l'équipe enseignante et les étudiants. Il représente par ses outils un lieu d'expérimentation, de découverte, d'écriture de l'espace, un langage en perpétuelle évolution accentuée depuis par l'importance des nouvelles technologies qui nous ouvrent au numérique et au brassage de tous les supports.

Il existe plusieurs types de fonctionnement du service, avec des degrés différents d'ouverture aux étudiants de l'école (sur réservation, au minimum, 15 jours à l'avance) :

- en articulation avec des unités d'enseignement,
- dans le cadre d'un laboratoire d'approfondissement des projets (ouvert à tous les enseignants et à tous les étudiants sur projet précis),
- assistance pédagogique (caméras, bancs de montage numériques, prises de son, notions d'éclairage, etc.),
- formations sur les logiciels de montage numérique organisées pour les modules et les unités d'enseignements (d'autres sessions

A

peuvent être programmées à la demande des étudiants),
- prêt de matériel : prise de son, caméra Hi 8, casques, caméras DV,
micros, caméras Super 8, mini disques... (prêt de 48h).

Afin d'éviter tout problème de présentation (rendu des travaux
pédagogiques, exposition), s'appuyant sur des supports de type CD,
DVD... , il est conseillé de compresser vos travaux en Mpeg2.

Prêt du matériel : lundi au jeudi : 14 h 30 à 17 h ; vendredi : 10 h à 12 h 45.

NB : Les consommables sont à la charge des étudiants (cassettes,
DVD, CD, MD audio)

Localisation : escalier 11 — 1er étage

Contacts : Jean-Luc Poupas - coordinateur, Alain Chalu,
Marcelo Mendoza - Tel. : 01 44 65 23 47

Heures d'ouverture :

lundi : 14h - 18h ; mardi : 10h - 13h / 14h - 18h ; mercredi : 10h -
13h / 14h - 17h ; jeudi : 10h - 13h / 14h - 18h ; vendredi : 10h - 13h

B

BIBLIOTHÈQUE

Le fonds est en accès libre et la consultation des ouvrages est
ouverte à tous, mais le prêt est réservé aux étudiants inscrits à
l'école (sur présentation de la carte d'étudiant). Vous trouverez à la
bibliothèque environ 24 000 ouvrages en accès libre et en prêt à
l'extérieur, les travaux personnels de fin d'études soutenus à l'école
TPFE (environ 8 000), ainsi que les DEA - CEAA (380) et les mémoires
de 5e année (1 000) (en consultation uniquement sur place). Le fonds
documentaire est interrogeable via Internet sur le site Web de l'école
(rubrique services « bibliothèque »). Le catalogue informatisé
permet d'effectuer réservations d'ouvrage et suggestions
d'acquisition. Deux photocopieuses A3 et A4 sont disponibles.
Heures d'ouverture : De 14 h à 19 h le lundi et de 11 h à 19 h du
mardi au vendredi.

La bibliothèque est située escalier 0 A - 2e étage

Contacts : Laurence Bizien, Rosine Cohu (coordinatrices), Capucine
Descatoire, Vazoumana Meïté Tel. : 01 44 65 23 30 / 23 31

BI-CURSUS ARCHITECTE INGÉNIEUR

En partenariat avec l'ESTP (École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie), l'ENSAPLV propose aux étudiants qui s'inscrivent en première année et après sélection une double formation d'architecte et d'ingénieur qui permet d'obtenir au niveau bac+7 les deux diplômes d'ingénieur du bâtiment et d'architecte d'État. Dans le cadre de ce bi-cursus, les étudiants en architecture suivent parallèlement à leur formation en Licence et Master d'architecture, une formation scientifique et technique complémentaire, répartie sur les cinq ans, qui leur permettent d'atteindre le niveau d'admis sur titre en deuxième année de l'ESTP option bâtiment. A titre d'information, un bicursus ingénieur/architecte est proposé aux élèves-ingénieur de l'ESTP en 1^{ère} année de la section bâtiment. Les durées sont identiques : 2 ans de classe préparatoire, 3 ans à l'ESTP avec formation complémentaire à l'ENSAPLV, et 2 ans de Master à l'ENSAPLV.
Contacts ENSAPLV : Jean-Marie Périn, enseignant de l'école
Courriel : jmperin@paris-lavillette.archi.fr
Jean-Pierre Franca enseignant de l'école
Courriel : jpfranca@paris-lavillette.archi.fr
Contact ESTP : Adriana Miri (enseignante) - miri@profs.estp.fr
ou site internet : <http://www.estp.fr>

BOURSES ERASMUS

C'est le volet consacré à l'enseignement supérieur du programme européen de formation tout au long de la vie. Les bourses visent à couvrir une partie des frais supplémentaires liés aux études à l'étranger, tels que les frais de voyage, l'hébergement ou le coût élevé dans le pays d'accueil.

2 types d'aides sont proposés aux étudiants

- Bourses d'études Erasmus
- Bourses de stage Erasmus - Céline Protat bureau des stages

B

Conditions :

- Chaque étudiant peut bénéficier de ces 2 types d'aide lors de deux consécutifs
- L'étudiant doit disposer de la nationalité d'un des pays européen
- La durée du séjour à l'étranger doit être au minimum de 3 mois.
- La structure d'accueil doit être située en dans l'espace européen de formation (les 27 membres de l'U.E + Islande, Lichtenstein, Norvège, Turquie).

Pour information, le montant des aides versées par l'ENSAPLV durant l'année 2009-2010 est de 130 €/mois pour la bourse études et de 350 €/mois pour la bourse de stage.

BOURSES ERASMUS DE LA VILLE DE PARIS

Des aides (160 € par mois) sont accordées aux étudiants effectuant une mobilité au titre du programme Erasmus. Critères d'attribution : justifier de revenus inférieurs à un certain plafond (exemple en 2008 : quotient familial inférieur à 18 112 € calculé sur la base de l'avis d'imposition 2007 de l'étudiant ou de ses parents s'il leur est rattaché).

Contact : Service des Relations internationales - Administration
3ème étage - Tel. : 01 44 65 23 27

BOURSES ET PRÊTS - CONSEIL GÉNÉRAL - MAIRIE DE PARIS

Des bourses d'études, des prêts d'honneur ou encore des aides exceptionnelles peuvent être accordées ponctuellement. Elles sont attribuées après étude des ressources aux étudiants (autour de 25 ans) de nationalité française domiciliés dans le département ou résidant chez leurs parents (ils doivent également habiter dans le département).

Coordonnées : Place de l'Hôtel de ville, 75001 Paris
Tel. : 01 42 76 40 40

BOURSES INTERNATIONALES DE LA VILLE DE PARIS

Les conseils régionaux ou généraux, et les mairies peuvent accorder des aides aux étudiants en difficulté. Réservées aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la région concernée, ces aides concernent dans la plupart des cas des études ou des stages à l'étranger.

Des bourses internationales de la Ville de Paris sont ouvertes aux étudiants effectuant un séjour d'études hors Union européenne. Elles sont exclusives de toute autre aide à la mobilité et sont destinées aux étudiants de niveau bac + 4 au moins dont le projet pédagogique est lié au domaine de la ville. Prendre contact avec le service des relations internationales.

Coordonnées : Place de l'Hôtel de Ville, 75001 Paris

Tel. : 01 42 76 40 40

BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX ET LOGEMENT

Désormais, l'instruction des demandes de bourses sur critères sociaux des étudiants est déléguée au Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS).

Le CNOUS a pour vocation de faciliter la vie des étudiants dans de nombreux domaines : restauration, logement, bourses, action sociale et culturelle, ouverture sur l'international... Il apporte des aides directes (bourses) ou indirectes (restauration, logement) et possède également un fonds national d'aide d'urgence pour des aides ponctuelles et/ou annuelles. Il instruit les dossiers des demandes de bourses (et de logement) qui sont validés ensuite par le recteur puis payés par le trésor général public.

Pour ce faire, l'étudiant effectue sa demande de bourses uniquement via un portail Internet : www.crous-paris.fr auprès du CROUS de l'académie dans laquelle il fait ses études du 15 janvier au 30 avril de l'année en cours pour la rentrée universitaire suivante.. Il doit remplir ainsi une demande de Dossier Social Etudiant (DES),

ENSA PARIS LA VILLETTE - LIVRET DE L'ÉTUDIANT 2009-2010

B

B

dossier permettant également de demander un logement en résidence universitaire CROUS.

Puis dans un délai de 15 jours, le CNOUS envoie un dossier papier au demandeur qui doit le retourner avec des pièces spécifiques sous 8 jours signé.

Documents indispensables pour constituer le DSE :

- revenu brut global de l'avis fiscal N-1 des parents et/ou du représentant légal
- n° INE* et /ou BEA (Il se situe sur la convocation au baccalauréat et sur le relevé de notes du baccalauréat. Le n° BEA est attribué lors de l'obtention du baccalauréat, il figure sur le relevé de notes puis après l'inscription il devient le n° INE.)
- code confidentiel composé de 8 caractères maximum

Le CNOUS édite une décision conditionnelle puis une décision définitive après validation de l'inscription administrative de l'étudiant au sein de l'établissement. La décision conditionnelle doit être impérativement présentée le jour de l'inscription administrative afin de bénéficier de l'exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale. Un étudiant peut utiliser 7 droits à bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux durant la totalité de ses études. La bourse est accordée pour une année universitaire déterminée, en fonction du nombre de droits déjà utilisés et de la validation de la formation.

Premier cycle Licence

La durée du premier cycle est de 3 ans, l'étudiant bénéficie jusqu'à 5 droits.

Second cycle Master

Si un étudiant n'a pas utilisé les 5 droits, il bénéficie alors de 3 droits à utiliser. A l'inverse, si un étudiant a utilisé les 5 droits, il ne bénéficie alors que de 2 droits à utiliser.

Le montant des aides varie de 1445 € (échelon 1) à 4140 € à (échelon 6). L'échelon 0 ne comporte pas d'aide mais exonère du

paiement des droits universitaires et du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

BOURSES SUR CRITÈRES UNIVERSITAIRES (DPEA, DSA)

Les bourses sur critères universitaires sont des aides contingentées octroyées sur la base des résultats universitaires complétées par l'analyse de critères sociaux. Elles sont attribuées dans le cadre d'un contingent annuel mis à la disposition des écoles nationales supérieures d'architecture (5 bourses par formation). Ces bourses sont accordées aux étudiants les plus méritants et, en priorité, à ceux qui répondent aux critères d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

Contact : Nicole Ajarraï – Administration - 3ème étage

Tel. : 01 44 65 23 45

BOURSES A LA MOBILITÉ DU CONSEIL RÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE

Pour les étudiants effectuant un séjour d'études ou un stage à l'étranger, l'accès à cette aide est conditionné au respect de deux critères, le premier lié à la durée du séjour (de 2 mois minimum à 10 mois maximum) le second social, en fonction du niveau de ressources financières de l'étudiant évalué par le calcul d'un quotient familial. Le plafond du quotient familial calculé sur la base de l'avis d'imposition 2007 du foyer est fixé à 19000 euros. Les appels à candidature interviennent trois fois par an :

- courant octobre pour les séjours débutant entre le 1er janvier et le 30 avril de l'année suivante
- en février pour les départs entre le 1er mai et le 31 août de l'année en cours
- début juin pour les départs entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année en cours

Contact : Service des Relations internationales - Administration
3ème étage - Tel. : 01 44 65 23 27

C

BOURSES SOCRATES/ERASMUS

C'est le volet consacré à l'enseignement supérieur du programme d'action communautaire. Les bourses visent à couvrir une partie des frais supplémentaires liés aux études à l'étranger, comme les frais de voyage, le coût de la préparation linguistique ou le coût plus élevé de la vie dans le pays d'accueil.

Elles sont accordées aux étudiants de citoyenneté européenne.

Les bourses Erasmus portent sur la totalité de la période d'études à l'étranger compris entre 3 et 10 mois. Le nombre de mois de bourses ne peut excéder la durée du séjour prévue au contrat bilatéral signé entre l'université partenaire et l'ENSAPLV.

Le programme prévoit également des bourses de stage en organisme privé dans la communauté européenne (de trois à six mois).

Contact : Service des relations internationales - Administration
3ème étage - Tel. : 01 44 65 23 19 ou 23 20 et 23 27

Contact pour les stages : Céline Protat – Administration 3ème étage
Tel. : 01 44 65 23 15

BOURSES DE STAGE ERASMUS

La participation de l'ENSAPLV au programme de placement Erasmus/ Stages a pour objectif de donner aux étudiants de l'école les moyens d'aller faire en milieu professionnel à l'étranger un stage qui leur permettra de se constituer les bases d'un exercice professionnel futur soit à l'étranger, soit en liaison avec l'étranger. Cette bourse ne concerne que le stage de second cycle (dont la durée est alors de trois mois) effectué dans l'un des pays de la Communauté européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège, la Turquie et le Liechtenstein. L'appel à candidature est mis en ligne sur le site Internet de l'école – rubrique Actualités.

BOURSES DE VOYAGE

Les bourses de voyage ne financent que les frais de déplacement. Elles peuvent être demandées par tous les étudiants de nationalité

française devant effectuer un stage obligatoire d'un mois minimum à l'étranger dans le cadre de leurs études.

Les dossiers doivent être déposés deux mois avant le départ, pour les départs en avril, mai, juin (dépôt avant le 1^{er} mars) et en juillet, août, septembre et octobre (départ avant le 1^{er} juin.).

Un certificat de stage est obligatoirement demandé.

S'adresser au Crous – site internet : www.crous.fr.

BOURSES DIVERSES

Programme de bourses d'excellence

Site internet :

www.diplomatie.fr/education/eiffel_doctorat/index.html

Programme ARCUS Actions en régions de coopération universitaire et scientifique

Site internet :

www.diplomatie.fr/solidarite/appeL_proposition/04/index.html

Boursiers Français à l'Étranger (BFE)

Site internet : www.egide.asso.fr/fr/programmes/bfe/

CABINE TÉLÉPHONIQUE

Une cabine téléphonique est à votre disposition au rez-de-chaussée de l'escalier 0A.

CAFÉTÉRIA

Elle est ouverte tous les jours sauf le samedi de 9h à 19h.

La cafétéria permet une restauration rapide. C'est aussi un lieu de rencontre et de convivialité. Le bar est tenu par des étudiants ou étudiantes exclusivement de l'école qui sont là pour vous accueillir et vous servir. À vous en retour, d'avoir le souci du lieu et de son respect. Il est interdit de fumer dans la cafétéria. Tel. : 01 44 65 23 72

CARTE D'ÉTUDIANT

Lors de l'inscription administrative et du paiement des droits, une

carte est remise à chaque étudiant. Cette carte permet l'accès aux locaux de l'école, de bénéficier des différents services de l'école (prêts de bibliothèque, documentation, vidéothèque, accès au libre service informatique ou prêt de matériel photo et vidéo). En cas de perte de votre carte, le premier duplicata est gratuit. Si vous perdez à nouveau votre carte, le coût du second duplicata est de 10 € (droit défini et voté en Conseil d'Administration).

Contacts : Administration - 3ème étage

CARTE DE SÉJOUR

Renseignements téléphoniques : Tel. : 01 53 71 51 68

ou site internet : www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr

CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE

Cette carte est indispensable pour faire valoir vos droits d'assurance maladie dans les pays de la communauté européenne. Pour la faire établir, contacter soit :

- la LMDE – site internet : <http://www.lmde.com/>
- la Smerep – site internet : <http://www.smerep.fr>

CARTE IMAGINE R

Cette carte vous donne la possibilité de voyager dans les transports d'Île-de-France dans les départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 dans le métro, bus, tram, train, RER (sauf Orly val et Allobus CDG). Pour bénéficier de l'abonnement imagine R, il faut avoir moins de 26 ans au 01/09/09 et être étudiant.

Site internet : <http://www.imagine-r.com>

CARTE INTERNATIONALE D'ÉTUDIANT

Cette carte peut permettre des réductions au titre d'étudiant si vous vous trouvez dans un autre pays.

Pièces à fournir : justificatif de la qualité d'étudiant - photo d'identité

Montant des droits : 12 € sur place ou 13 € par correspondance.

Contact : Crous, 36 avenue Georges Bernanos - 75005 Paris
Tel. : 01 40 51 55 55 – Site internet : www.isic.tm.fr
ou Otu-voyage 129 avenue Saint-Martin - 75004 Paris
Tel. : 01 49 96 96 49

CAUE - CONSEILS D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les Caues sont des associations ayant pour vocation la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ils assurent des missions de service public financées par les départements.

Les Caue organisent tout au long de l'année des conférences et des expositions.

Contact : Fédération nationale des CAUE
22 rue du Commandeur – 75014 Paris
Tel. : 01 43 22 07 82 – Courriel : fncaue@fncaue.fr
Site internet : <http://www.fncaue.fr>

CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE - CIDJ

Le CIDJ est une association qui accueille et informe gratuitement les jeunes, sur tous les sujets relatifs à la formation, les voyages, les jobs saisonniers, la santé...

Localisation : 101 quai Branly, 75015 Paris - Tel. : 01 44 49 12 00
Site internet : www.cidj.com

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation reçoit environ 200 revues d'architecture et d'urbanisme nationales et internationales. Des ressources documentaires, statistiques, cartographiques sont également à la disposition des étudiants.

Le prêt à domicile ne peut excéder 8 jours pour les revues. Il est réservé aux étudiants, sur présentation de la carte d'étudiant et aux

enseignants de l'école.

Des photocopieuses sont disponibles en libre service pour usage interne. Les cartes sont délivrées par un distributeur situé à l'accueil. Ces cartes sont valables pour la photocopieuse et la tireuse de plan situées également à l'accueil. Un scanner A3 est également disponible.

Le centre de documentation est situé escalier 0B- 2e étage.

Le service est ouvert : de 14 h à 18 h le mercredi et de 10 h à 18 h les autres jours de la semaine.

Contacts : Didier Tourade, coordinateur

Courriel : dtourade@paris-lavillette.archi.fr

Sylviane Cédia, courriel : sylviane.cedia@paris-lavillette.archi.fr

Tel. : 01 44 65 23 36 ou 23 37

CENTRE DE RESSOURCES – LABORATOIRE D'ACOUSTIQUE ET MUSIQUE URBAINES LAMU

Le LAMU a pour objectif de développer une étude de l'environnement sonore urbain dans le cadre d'une musicale de l'espace. Outre le cours Acoustique esthétique, le LAMU propose un temps/espace d'accompagnement dans la réalisation de projets pédagogiques se proposant d'intégrer les orientations de sa recherche.

Contact : Guillaume Billaux , enseignant de l'école

Courriel : guillaume.billaux@paris-lavillette.archi.fr

CENTRE SUD

Centre Sud est un lieu de pédagogie, de recherche sur l'architecture et les situations urbaines de développement au Sud comme au Nord.

Il a pour vocation de favoriser les échanges entre étudiants, professionnels et chercheurs, à travers une permanence, et un centre de documentation. Ses activités sont :

- Créer un espace de croisement et de réflexion autour des enseignements.
- Offrir une permanence et un centre de documentation pour l'appui

aux étudiants.

- Organiser des séminaires et des suivis de travaux transversaux, destinés à favoriser l'échange et le débat entre étudiants, professionnels et enseignants partageant les mêmes centres d'intérêt et préoccupations critiques en matière d'intervention architecturale et urbaine.
- Mettre en réseau les écoles d'architecture, d'urbanisme et les différentes universités ainsi que des professionnels.
- Favoriser une culture professionnelle de l'écoute, du respect citoyen et de l'évaluation de projets, de politiques et de situations urbaines.

Contact : Agnès Deboulet, enseignante de l'école

CENTRES DE SANTÉ

SIUMPPS est une équipe inter-universitaire de la médecine préventive des étudiants. Consultation gratuite sur rendez-vous.

Coordonnées :

Centre Pierre Mendès France : 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris
bureau A 402 – Tel. : 01 44 07 89 50 - Courriel : siumpps@univ-paris1.fr

Centre Saint-Jacques : 26 rue du faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris
Tel. : 01 44 07 08 15 – RER : Port-Royal - Métro : Saint-Jacques - Bus 38, 83 et 91

Centre Hostater : 24 rue de la Harpe, 75005 Paris
Métro Cluny-La Sorbonne

Centre Saint-Victor : 1 square de la Mutualité, 75005 Paris
Métro Maubert-Mutualité

Centre de santé Ipc : 6/14 rue Laperouse, 75116 Paris

Site internet : www.ipc-asso.com

Centres de soins de la Mairie de Paris : site internet : www.paris.fr
et le service d'action sociale – Tel. : 01 53 67 35 04 ou 05

CENTRES DE VACCINATION DE LA MAIRIE DE PARIS

Vaccination gratuite sur rendez-vous

C

Centre Charles-Bertheau : 15-17 rue Charles-Bertheau, 75013 Paris
Métro : Maison-Blanche - Tel. : 01 45 82 50 00.

CENTRES MÉDICO-SOCIAUX DE LA VILLE DE PARIS

Ils proposent aux jeunes de 16 à 25 ans des consultations gratuites de médecine générale, sur rendez-vous :

CMS Ridder : 3 rue Ridder, 75014 Paris - Tel. : 01 58 14 30 30

CMS Boursault : 54bis rue Boursault, 75017 Paris - Tel. : 01 53 06 35 60

Les BAPU (bureaux d'aide psychologique universitaires)

44 rue Henri-Barbusse, 75005 Paris - Tel. : 01 43 29 65 72

30 rue Pascal, 75005 Paris - Tel. : 01 43 31 31 32

20 rue Larrey, 75005 Paris - Tel. : 01 43 37 16 16

13 rue de la Grange-Batelière, 75009 Paris - Tel. : 01 47 70 70 32

50 rue de Ribeira, 75016 Paris - Tel. : 01 45 20 14 40

131 rue de Bagnole, 75020 Paris - Tel. : 01 40 09 05 09

C

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Lors de l'inscription administrative, un document récapitulatif des droits acquittés, de l'affiliation ou non à un centre de sécurité sociale ainsi que deux certificats de scolarités sont remis aux étudiants.

Les certificats de scolarité témoignent de votre statut d'étudiant.

Contact : Service de la pédagogie et de la vie étudiante

Administration - 3ème étage

CHANGEMENT D'ADRESSE

Dans le cas d'un changement de vos coordonnées, vous devez les signaler à l'administration.

Contact : Service de la Pédagogie et de la vie étudiante

Administration - 3ème étage

CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Établie dans toute une aile du Palais de Chaillot, la Cité réunit le Musée des monuments français, l'Institut français d'architecture et

l'École de Chaillot. A visiter : 8 000 m² de galeries permanentes sur huit siècles de création architecturale, dont une galerie d'architecture moderne et contemporaine avec de nombreuses maquettes, dont la reconstitution à l'échelle 1 d'un appartement de l'Unité d'habitation de Marseille par Le Corbusier ; une grande bibliothèque d'architecture contemporaine ; une galerie d'expositions temporaires ; une galerie d'actualité et un auditorium de 280 places. Un lieu à fréquenter régulièrement.

Palais de Chaillot, place du Trocadéro, 75116 Paris.

Auditorium (ex-Cinémathèque) : 7 avenue Albert de Mun, 75116 Paris

Métro : Léna ou Trocadéro

Tel. : 01 58 51 52 00 - Site internet : www.citechailot.fr

CNASEA voir ALLOCATIONS D'ÉTUDES

CNOUS

Placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires pilote le réseau des Crous.

Son objectif est de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur en accompagnant leur vie quotidienne telle que : restaurants universitaires ; bourses d'études ; offres de logement de particulier à particulier ; résidences universitaires ; services sociaux et médicaux ; activités culturelles et sportives ; offres d'emplois et antenne Anpe.

Coordonnées : 39 avenue Georges-Bernanos 75231 Paris Cedex 05

Tel. : 01 40 51 36 00 - Site internet : www.cnous.fr

COMMISSION CULTURELLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - CCST

Cette commission, composée majoritairement de personnalités choisies en raison de leurs compétences en matière d'enseignement de l'architecture, est placée auprès du ministre de la Culture et de la

communication pour fournir à ce dernier un avis sur les demandes d'habilitation des écoles d'architecture à délivrer les diplômes. Elle a donné en 2008 un avis favorable pour une habilitation du programme pédagogique de l'ENSAPLV pour une durée de 4 ans.

En tant qu'étudiant, vous pouvez en faire partie (voir : élections).

Pour en savoir plus – site internet :

<http://www.admi.net/jo/20050802/MCCL0500500A.html>

COMMISSION D'ORIENTATION

La commission formule un avis ou des recommandations quant à la réorientation éventuelle d'un étudiant. À la fin de chaque semestre elle constate les acquis de l'étudiant et conseille ce dernier avant son passage dans le semestre suivant.

Son mode de fonctionnement et sa composition sont fixés par le Conseil d'Administration. Elle comprend entre autres deux enseignants désignés par le directeur et deux étudiants élus du CA.

COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA RECHERCHE – CPR

Elle élabore les programmes d'enseignement sur les directives du conseil d'administration et donne son avis sur toutes les questions pouvant avoir une incidence en matière de recherche.

La CPR est composée du directeur de l'école et de dix à vingt enseignants de l'établissement désignés chaque année par le Conseil d'Administration en dehors de ses membres. Elle comprend également deux coordinateurs par cycle. Deux étudiants élus par leur collège peuvent prendre part au travail de cette commission. Site internet de l'école - rubrique - pratique/infospratiques.htm

COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES - CRI

Elle statue sur les dossiers de demande de mobilité des étudiants à l'étranger, dans le cadre des conventions de type Erasmus ou autres. Elle participe à l'information auprès des étudiants candidats au départ, et à la gestion pédagogique du contrat d'études avec les

établissements partenaires. Elle participe aussi à l'accueil des étudiants et des enseignants étrangers.

Elle conseille le CA sur la politique générale de l'école pour ce qui concerne les relations internationales et plus particulièrement les demandes de budget pour des voyages d'études et des actions de coopération.

COMMISSION DES STAGES

Elle est composée d'enseignants de l'école. Elle est chargée de la définition l'organisation des stages dans le cadre des textes législatifs en vigueur, de l'information sur les stages, de l'organisation des appels d'offre et de la sélection pour les bourses de stages Erasmus, de l'examen des demandes de dispense de stage et de tout cas particulier se présentant. Toute demande de dérogations aux règles générales présentées dans le guide des stages doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Commission des stages : commissionstages@paris-lavillette.archi.fr

COMMISSION DE VALIDATION DES ACQUIS

Elle étudie les dossiers de demande d'équivalence pour les diplômes universitaires déjà obtenus par les candidats qui postulent une première inscription dans une école d'architecture. Elle décerne des dispenses partielles d'études. Elle valide aussi les acquis professionnels et personnels. Les demandes d'équivalences doivent être déposés entre le mois de février et le mois de mai.
Site internet de l'école, rubrique : pratique/infospratiques.htm

CONCOURS

Les avis de concours sont affichés au Service de la Pédagogie et de la vie étudiante - Administration - 3e étage
Vous pouvez également trouver des avis de concours dans le journal mensuel Archiscopie, consultable au centre de documentation et sur le site Web de l'école sous la rubrique : actualités/Hors l'école.

Contact : Soraya Ghaleh-Marzban - Service de la pédagogie et de la vie étudiante - Administration - 3e étage - Tel. : 01 44 65 23 16
Courriel: soraya.ghaleh-marzban@paris-lavillette.archi.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration définit la politique et le projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget et le compte financier, les contrats et les conventions, ainsi que le programme pédagogique élaboré par la CPR. Le CA est constitué de vingt quatre membres :

Membres de droit : le directeur, Bertrand Lemoine

Collège des enseignants : sept élus enseignants pour une période de trois ans

Collège des administratifs : deux personnels administratifs pour une période de trois ans

Collège des étudiants : sept élus étudiants pour une période de deux an

Collège personnalités extérieures : sept personnalités extérieures nommés pour une période de trois ans.

Président du Conseil d'Administration : Bruno Gaudin, enseignant de l'école

Composition du CA : site Web de l'école sous la rubrique : organisation de l'école

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE - CSEA

Vous pouvez en faire partie, voir élections. Ce conseil doit être obligatoirement consulté lors de toute modification relative à l'organisation du régime des études d'architecture. Il est composé :

- de représentants de l'état, de délégués enseignants et d'étudiants des écoles d'architecture,
- de personnalités choisies en fonction de leurs compétences et de l'intérêt qu'elles portent à l'enseignement de l'architecture. La durée du mandat est de deux ans.

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE - CMU

La CMU permet de vous soigner sans avancer d'argent.

Elle s'adresse aux étudiants âgés de plus de 25 ans. Elle est réservée aux plus démunis. Pour bénéficier de la CMU, vous devez répondre aux conditions de résidence de la CMU (vivre de manière stable et régulière en France). La CMU de base permet d'avoir une couverture maladie complémentaire gratuite sous conditions de ressources. C'est une affiliation au régime général de la Sécurité sociale. Elle est attribuée par votre caisse primaire d'assurance maladie pour un an renouvelable.

Pour tous renseignements adressez-vous : soit au centre de la mutuelle (LMDE - Smerep) qui gère votre dossier ou auprès de l'assistante sociale : Mme Zedadka, (sur rendez-vous) à l'École nationale supérieure des beaux-arts : 14 rue Bonaparte, 75006 Paris - Tel. : 01 47 03 50 50 ou au service social du Crous
Site internet : www.crous.fr

CROUS : Centre régional des œuvres universitaires

Vous trouverez au CROUS tous les renseignements sur les services de la vie étudiante (en français, anglais et espagnol,), notamment sur les bourses, le logement, les aides au logement (aide personnalisée au logement (APL), l'allocation logement à caractère social (ALS), les résidences et les restaurants universitaires.

Site internet : www.crous.fr

DPEA, DSA

DPEA : des diplômes propres aux écoles d'architecture.

DSA : des diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture.

Ces enseignements participent à l'élaboration et à la transmission de la discipline architecture. Ils ont été conçus et portés par des enseignants des écoles d'architecture en relation avec des partenaires de l'enseignement supérieur. À titre d'information, voir

le site de l'école, rubrique : « enseignements post-diplôme ».
Autres formations : l'école participe à des formations de type Master, soit professionnel, soit de recherche gérées par d'autres établissements (écoles d'architecture ou universités) et également à d'autres diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) gérées par d'autres écoles d'architecture.

Contact : Elisabeth Gosselet – Administration – 3e étage
Tel. : 01 44 65 23 05

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - DAPA

La Dapa est une direction du ministère de la Culture et de la Communication, ayant notamment la responsabilité des 20 écoles nationales supérieures d'architecture. Ses services devraient être intégrés à la Direction générale des patrimoines du ministère, qui regroupe principalement l'architecture, les archives, les musées, ainsi que le patrimoine monumental de l'archéologie.

Coordonnées : 182 rue Saint-Honoré - 75033 Paris cedex 01
Tel. : 01 40 15 80 00 – Site internet : www.culture.gouv.fr

DIRECTION DE L'ÉCOLE

Directeur : Bertrand Lemoine.

Le directeur a autorité sur la conduite de l'établissement et sur l'ensemble du personnel enseignant et Atos. Bertrand Lemoine est ingénieur diplômé de l'École Polytechnique et de l'École nationale des Ponts et Chaussées et architecte DPLG, ancien élève de l'école. Il est directeur de recherche au CNRS.

Directrice adjointe : Sandrine Sartori.

La directrice adjointe collabore avec le directeur pour la mise en oeuvre de la politique de l'établissement et a autorité sur la conduite de l'établissement et sur l'ensemble du personnel enseignant et Atos en l'absence de celui-ci.

Si vous souhaitez rencontrer le directeur ou la directrice adjointe vous pouvez prendre rendez-vous auprès de Danielle Boulard

secrétariat de la direction – Administration – 3ème étage
Tel. : 01 44 65 23 26
Courriel : danielle.boulard@paris-lavillette.archi.fr

DOCTORAT voir aussi ÉCOLE DOCTORALE

Les études d'architecture comportent une formation doctorale. Les doctorants sont accueillis dans les unités de recherche de l'ENSAPLV. Pour vous inscrire en doctorat, vous devez être titulaire d'un diplôme national de Master ou d'un autre diplôme conférant le grade de Master tel que le Diplôme d'État d'architecte, à l'issue d'un parcours de formation établissant votre aptitude à la recherche. La préparation du doctorat s'effectue en 3 ans.

Contact : Nicole Ajarraï - Service de la Pédagogie et de la vie étudiante – Administration - 3ème étage
Tel. : 01 44 65 23 45 – Courriel : najarraï@paris-lavillette.archi.fr

DOCUMENTATION voir CENTRE DE DOCUMENTATION

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont réactualisés chaque année par le ministère de la Culture et de la Communication. Ils sont dus en totalité à l'inscription.

Pour l'année 2009 / 2010 :

Cycle Licence : 290 €

Cycle Master : 410 €

Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre HMNOP : 500 €

Doctorat : 350 €

DSA : 750 €

DPEA : 1000 à 1300 € suivant les formations.

Et éventuellement la sécurité sociale : 198 €

E

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

L'ENSAPLV a développé de nombreux partenariats avec des universités étrangères, soit dans le cadre du programme Erasmus mis en place par la Commission de l'Union européenne, soit à l'occasion de conventions bilatérales.

Ces accords ont été signés avec des partenaires européens ou extra européens dans les pays suivants :

Allemagne (Berlin, Braunschweig, Cottbus, Darmstadt, Hambourg, Karlsruhe, Munich), Algérie (Alger), Argentine (Buenos-Aires), Autriche (Graz, Vienne), Belgique (Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, Louvain), Bolivie (La Paz), Bosnie-Herzégovine (Sarajevo), Brésil (Porto Alegre, Rio de Janeiro, Sao Paulo), Bulgarie (Sofia), Canada (Calgary, Montréal), Chili (Santiago), Chine (Beijing, Nanjing, Chongqing, Tianjin), Chypre (Nicosie), Corée du Sud (Séoul), Cuba (La Havane), Espagne (Barcelone, La Corogne, Las Palmas, Madrid, Séville, Valence), États-Unis (Atlanta-Georgia Tech, San Francisco, Houston), Finlande (Helsinki), Grèce (Athènes, Thessalonique), Hongrie (Budapest), Irlande (Dublin), Israël (Haïfa, Jérusalem), Italie (Ancone, Brescia, Camerino, Catanzaro, Florence, Gènes, Milan, Naples, Reggio de Calabre, Rome, Turin, Venise), Japon (Chiba, Kyoto, Kyushu, Osaka, Sangyo, Tokyo), Lettonie (Riga), Liban (Beyrouth), Macédoine (Skopje), Malaisie (Johur), Maroc (Casablanca, Rabat), Mexique (Mexico), Norvège (Oslo, Trondheim), Pays-Bas (Amsterdam, Delft, Eindhoven), Pologne (Varsovie), Portugal (Coimbra, Lisbonne), République Tchèque (Prague), Roumanie (Bucarest), Royaume-Uni (Birmingham, Bristol, Glasgow, Oxford), Slovénie (Ljubjiana), Suède (Göteborg, Lund, Stockholm), Suisse (Zürich), Tunisie (Tunis), Uruguay (Montevideo), Venezuela (Caracas), Vietnam (Ho-Chi Minh ville). Des séjours sont également possibles en post-diplôme à Osaka, Sangyo et Rome.

Ces partenariats soutenus activement par des enseignants de l'école donnent lieu, d'une part à des échanges d'étudiants, d'autre part à des missions d'enseignants de courte durée qui permettent de créer

ou de renforcer les relations institutionnelles. Enfin ils peuvent donner lieu à des missions de formation de courte durée pour le personnel non enseignant. Les étudiants en séjour d'études à l'ENSAPLV ou dans des universités partenaires au titre de ces accords sont gérés par le service des relations internationales. Universités partenaires voir site de l'école : Rubrique international.

ÉCHANGES - MOBILITÉ ÉTUDIANTE

La mobilité des étudiants peut se faire en participant à un voyage d'études ou à un atelier européen ou international dans le cadre d'un module d'enseignement, soit en effectuant un séjour d'études de longue durée d'un ou deux semestres – échange universitaire et/ou stage professionnel.

Le séjour d'études universitaires à l'étranger est privilégié en année 1 du Master. Il s'effectue dans un cadre réglementé et fait l'objet d'un contrat d'études. Ce contrat permet à l'étudiant de valider dans le cursus de l'ENSAPLV l'enseignement suivi dans l'université partenaire. La mobilité universitaire ou professionnelle donne droit à des bourses. La mobilité s'inscrit dans le projet personnel de formation de l'étudiant et nécessite de sa part de s'y préparer longtemps à l'avance. L'apprentissage de la langue du pays d'accueil ou à défaut de l'anglais ne doit pas être négligé. La qualité de cette préparation doit apparaître dans le dossier de candidature.

Les modalités de candidature au départ sont disponibles sur le site Internet de l'école – paragraphe international . D'autres informations sont disponibles : documentations des universités partenaires, rapports des étudiants déjà bénéficiaires de ces échanges.

Candidats pour le départ : Remise des dossiers en novembre pour le Japon, en mars pour les autres pays.

Contacts : Service des relations internationales - 3ème étage
Administration

Daniëlle Hugues - Tel. : 01 44 65 23 19

Courriel : danielle.hugues@paris-lavillette.archi.fr

Martine Provoost- Tel. : 01 44 65 23 27
Courriel : martine.provoost@paris-lavillette.archi.fr
Nicole Videment - Tel. : 01 44 65 23 20
Courriel : nicole.videment@paris-lavillette.archi.fr
Ester Gautier - Courriel : esther.gautier@paris-lavillette.archi.fr
Tel. : 01 44 65 23 02

ÉCOLES D'ARCHITECTURE

Il existe vingt écoles publiques d'architecture en France dont six en Ile-de-France qui sont sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication.

Voir site internet : www.archi.fr-ecoles

ÉCOLE DOCTORALE

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette est associée par convention à deux écoles doctorales : l'école doctorale « Ville et environnement » et l'école doctorale «Théorie et pratique du sens». À ce titre elle peut délivrer des doctorats d'architecture.

L'école doctorale « Ville et environnement » comprend :

- le laboratoire Espaces Travail (LET), Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette,
- l'atelier de recherche informatique, architecture et Modélisation – laboratoire d'architecturologie et de recherches épistémologique sur l'architecture ARIAM- LAREA, Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette,
- l'équipe Architectures, milieux, paysages – AMP, Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette,
- l'équipe Architecture, cultures, sociétés – ACS XIX^e -XX^e siècles Université de Paris VIII – École nationale supérieure d'architecture de Paris Malaquais
- l'Institut parisien de recherche : architecture, urbanisme, sociétés IPRAUS - École nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville
- CEREVER – ENPC – ENGREF – Université de Paris XII
- CEREVA – ENPC – EDF

- le laboratoire Génie urbain environnement et habitat - LGUEH -
Université Marne la Vallée - UMLV
- le laboratoire Techniques territoires et sociétés -LATTS : ENPC -
CNRS UMLV
- le MATIS - Institut géographique national - ENSG
- le COGIS - Institut géographique national - ENSG
- le laboratoire Théories des mutations urbaines - LTMU, Université
de Paris VIII - CNRS
L'école doctorale «Théorie et pratique du sens» associe le Gerphau à
l'Université de Paris VIII.
Contact : Nicole Ajarraï - Service de la Pédagogie et de la vie
étudiante - Administration - 3ème étage
Tel. : 01 44 65 23 45 - Courriel : najarraï@paris-lavillette.archi.fr

ECTS - EUROPEAN CREDITS TRANSFER SYSTEM

Communs à de nombreux pays européens, les ECTS sont une unité
de comptabilisation des enseignements acquis par les étudiants. 60
ECTS représentent une valeur de travail équivalent à une année à
temps plein et 30 ECTS représentent un volume de travail équivalent
à un semestre à temps plein.

ÉDITIONS DE LA VILLETTE

Les Éditions de la Villette ont été créées en 1980 par l'école
d'architecture Paris La Villette afin d'offrir au monde universitaire,
tout comme aux professionnels soucieux d'actualiser leurs
connaissances, des ouvrages fondamentaux sur les domaines
touchants à l'architecture, la ville, l'aménagement du territoire. En
direction des amateurs éclairés, elles développent également une
activité de promotion de la culture architecturale en publiant des
écrits relevant de problématiques sociales, techniques ou
esthétiques liées aux arts de l'espace.
En vingt-cinq ans, plus d'une centaine d'ouvrages ont vu le jour. La
politique éditoriale se concentre autour de trois axes : les ouvrages à

ENSA PARIS LA VILLETTE - LIVRET DE L'ÉTUDIANT 2009-2010

E

vocation didactique, les textes fondamentaux modernes (auteurs du XIX^e et XX^e siècle traduits pour la première fois en français) et les essais liés à l'actualité du monde contemporain.

Issue d'un établissement d'enseignement supérieur, cette initiative demeure singulière d'autant que sont publiés des auteurs « maison » comme d'autres venus d'horizons variés. De même, des coéditions ont été lancées avec plusieurs partenaires, tel que récemment la fondation Le Corbusier.

Les Éditions de la Villette ont été lauréates du prix « La ville à lire », décerné par la revue Urbanisme et France Culture, en 2005 pour l'ouvrage *La ville franchisée* de David Mangin et en 1997, pour l'ensemble de leur production.

Site internet : www.paris-lavillette.archi.fr/editions

Localisation : Escalier 0 RDC - Téléphone et fax : 01 44 65 23 58 ou 23 59

Horaires d'ouverture : 9 h 30 / 13 h — 14 h / 17 h, du lundi au vendredi.

Directeur éditorial : Marc Bédarida, enseignant de l'école

Brankica Radic : assistante d'édition

Frédérique Gobet : relations presse et clients

Courriel : editions@paris-lavillette.archi.fr

E

ÉLECTIONS

Chaque année, au mois de mars, vous êtes invités à participer à deux élections qui vous concernent directement : représentants étudiants élus au Conseil d'administration et délégués étudiants à la commission de la pédagogie et de la recherche.

Tous les deux ans, les étudiants sont appelés à voter pour désigner deux d'entre eux qui seront membres du CSEA.

NB : Tous les étudiants inscrits à l'école sont électeurs et vous pouvez, bien sûr être candidat.

EMPLOI

Si vous recherchez un travail, guettez les annonces sur les trois panneaux d'affichage situés dans l'atrium, la cafétéria. Vous pouvez

également vous rapprocher de l'association Passerelle V.
Courriel : passerellev@orange.fr
Vous pouvez consulter des offres d'emploi sur le site de l'école -
rubrique la vie étudiante.

EMPLOI DU TEMPS

Chaque année, au moment des inscriptions pédagogiques, le service de l'accueil remet à chaque étudiant, sur la présentation de sa carte d'étudiant, une plaquette sur le contenu des enseignements, et un emploi du temps. A l'aide de ces documents, vous allez pouvoir choisir vos cours. Les enseignements sont répartis sur la semaine. Les éventuelles modifications d'emploi du temps, changements de salle ou rendez-vous à l'extérieur sont affichés sur le panneau d'affichage de chacune des formations sur lequel vous trouverez aussi les dernières informations concernant votre cycle. Les emplois du temps peuvent être consultés à l'accueil : par formation, par enseignant et par salles de cours.

ESPACES DE TRAVAIL

La salle 100 est réservée pour le libre travail des étudiants avec des casiers personnels (en nombre cependant restreint).

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ÉCHANGE À L'ENSAPLV

Les étudiants effectuant un échange d'un an à l'ENSAPLV sont gérés par le service des Relations internationales. Ces étudiants ne peuvent prétendre à intégrer l'ENSAPLV par validation des acquis l'année suivant cet échange.

Contact : Nicole Videment – Service des Relations internationales
Administration – 3ème étage – Tel. : 01 44 65 23 20.

EXPOSITIONS

L'espace d'exposition de l'école n'est pas une galerie d'art, mais avant tout un lieu de rencontres, d'échanges et de confrontations pédagogiques. Les groupes de projets ainsi que les enseignements transversaux peuvent présenter ensemble leurs travaux. Une ou deux fois dans l'année, l'école accueille des expositions itinérantes sur des thèmes particuliers qui sont mis en articulation avec les questions de l'architecture, de la ville, du territoire, du paysage, etc. Un programme trimestriel annonce les expositions à venir.

NB : réservation de l'espace minimum 6 mois à l'avance, avec une présentation écrite du projet et de son budget détaillé.

Contact : Marie-Liesse Sztuka - Gilles Enriquez - Tel. : 01 44 65 23 71/70

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

L'EnsaplV propose une formation professionnelle continue d'une durée d'un an (à raison de trois jours par mois) sur le thème de l'ingénierie de la haute qualité environnementale (HQE).

Contact : Michel Sabard, enseignant de l'école

Courriel : michel.sabard@paris-lavillette.archi.fr.

GALERIE D'ARCHITECTURE (LA)

Un lieu privé d'expositions et de conférences.

11 rue des Blancs Manteaux 75004 Paris - Tel. : 01 49 96 64 00

GEORGIA TECH : Georgia Institute of Technology, Atlanta, USA
Depuis 1992, la convention entre l'ENSAPLV et le Georgia Institute of Technology a pour objectif de favoriser les échanges pédagogiques entre ces deux écoles. Chaque année, Georgia Tech offre plusieurs bourses à des étudiants de l'ENSAPLV. Parallèlement, l'ENSAPLV reçoit un groupe d'étudiants américains et un enseignant. L'échange pédagogique s'organise entre autres autour d'un cycle de conférences en anglais, des voyages d'études en Europe et du groupe de projet « Franco-American Studio » coordonné par Libero

Andreotti dans lequel les étudiants de l'ENSAPLV ont la possibilité de s'inscrire dès la 1ère année de Master.

Contacts : Service des relations internationales - 3ème étage

Administration - Danielle Hugues - Tel. : 01 44 65 23 19

Courriel : danielle.hugues@paris-lavillette.archi.fr

Coordinateur Georgia Tech : Libero Andreotti- Tel. : 01 40 36 32 57

Courriel : gtechparis@orange.fr ou parisprogram@aol.com

GUIDE DES STAGES

Disponible à l'administration et sur le site Internet de l'école (Rubrique Enseignements – Stages), vous y trouverez tous les renseignements sur les stages : principes régissant les stages à l'ENSAPLV, présentation des stages, démarches administratives et pédagogiques, dispositions réglementaires.

INFORMATIQUE

Les salles de cours d'informatique sont localisées en salle 103, 207 et 209. Elles sont sous la responsabilité d'un professeur et sont exclusivement réservées à l'enseignement.

L'utilisation des moyens informatiques de l'ENSAPLV a pour objet exclusif de mener des activités pédagogiques d'enseignement ou de recherche. Sauf, autorisation préalable de l'administration ces moyens ne peuvent être utilisés à d'autres fins.

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles ci-dessous.

L'utilisateur ne doit pas :

- Modifier, altérer, copier ou supprimer des informations ne lui appartenant pas.
- Effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers, téléchargement de fichiers lourds ou à partir de P2P de type Kazaa ou eMule.)
- Se livrer à des actes de piratage sur les machines de l'école ainsi que sur les machines d'autrui.

J

- Effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement normal du réseau.
- Mettre en place un dispositif pour contourner la sécurité.
- Installer et utiliser un logiciel sans autorisation.
- Introduire ou modifier des données frauduleusement.
- Modifier la configuration du système.
- Diffuser des informations pouvant porter atteinte à la vie privée ou à l'image d'autrui.
- Faire l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie et de la xénophobie.
- Consulter des sites à caractère immoral, xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique.
- Utiliser des groupes de discussion "chat" et "forum" ou de télécharger des logiciels ou documents sauf dans le cadre d'une activité pédagogique.

L'utilisateur doit :

- Respecter les règles d'accès aux ressources informatiques et d'usage des matériels informatiques. Prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition.
- Informer les administrateurs de toute anomalie constatée.

INSCRIPTIONS

L'inscription administrative

L'inscription est obligatoire pour obtenir le statut d'étudiant et accéder aux différents services de l'école.

* Inscription en 1ère année du cycle Licence

L'admission en 1ère année du cycle Licence fait l'objet d'une procédure de pré-inscription.

Les candidats doivent retirer un dossier de pré-inscription à partir de la fin janvier et le remettre impérativement au plus tard fin avril au service de la Pédagogie et de la vie étudiante. Une commission d'orientation de l'école examine les dossiers et détermine les candidats admis sur liste principale et ceux admis sur liste

complémentaire (dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement).

* Admission par validation des études, expériences professionnelles, acquis personnel

Une commission de validation des acquis examine les dossiers et convoque, le cas échéant, à un entretien individuel les candidats et détermine les unités d'enseignements dont ils peuvent être dispensés.

*** Les réinscriptions**

Pendant la durée du cursus une réinscription doit être effectuée chaque année en juillet ou septembre précédant la rentrée universitaire. Les modalités et les dates de réinscription sont portées à la connaissance des étudiants par courrier et par voie d'affichage dans l'enceinte de l'école ainsi que sur le site web. Aucune réinscription administrative ne peut être effectuée hors délais.

*** L'inscription pédagogique**

Les inscriptions pédagogiques sont obligatoires et semestrielles. L'étudiant ne peut s'inscrire pédagogiquement qu'aux unités d'enseignement du cycle et de l'année pour lesquels il est régulièrement inscrit administrativement. La présence aux cours, aux travaux dirigés, aux projets, aux séminaires ... est obligatoire. Les étudiants engagés dans la vie professionnelle ou assumant des responsabilités particulières dans la vie de l'école, handicapés, sportifs de haut niveau, peuvent bénéficier sous certaines conditions, d'aménagements des horaires et du contrôle des connaissances.

JOURNAL OFFICIEL - (JO)

C'est dans le Journal officiel que vous trouverez les arrêtés et les décrets qui définissent le statut des écoles d'architecture, les études d'architecture, le statut d'étudiant et les droits d'inscriptions. Vous y trouverez également, toute la législation relative à l'enseignement

supérieur. Vous pouvez consultez sur le JO, le décret relatif aux études d'architecture (Décret n° 2005-734 du 30 juin 2005) : sur le Journal officiel paru le 1er juillet 2005, J o n° 152, page 10882 ou bien par le site Internet <http://www.culture.gouv.fr>.

LIBRE-SERVICE INFORMATIQUE

Le libre service informatique est situé sur le site de Cambrai. Son accès est réservé aux étudiants de l'école inscrits pour l'année universitaire en cours. Vous devez être en mesure de présenter votre carte d'étudiant aux moniteurs de la salle ou à tout autre responsable qui vous en ferait la demande.

Il comprend une centaine de micro-ordinateurs (Type Pentium 3 et 4) ; deux traceurs A0 ; deux imprimantes laser A3 noir et blanc ; un scanner de diapositives. Chaque machine dispose des mêmes logiciels que dans les salles de cours et est reliée au réseau de l'école pour la gestion des licences logiciels, des droits d'accès, le partage des données et la connection à internet.

Les données sont rangées sur les disques durs des machines des salles de cours dans des bibliothèques portant le nom de l'étudiant. Elles peuvent être lues et modifiées dans la salle du libre service.

Remarques : l'utilisation et la réservation des machines est soumise à une inscription auprès du moniteur. Les papiers d'impression et l'encre pour le traceur A0 ne sont pas pris en charge par l'école. Les étudiants sont invités à fournir ces consommables (voir avec le moniteur). Les graveurs sont uniquement réservés à la sauvegarde des données, à l'exclusion de tout autre usage. Sont interdits : l'implémentation de nouveaux logiciels, la récupération de données sur internet autres que celles nécessaires aux cours.

Situation : 11 rue de Cambrai – bâtiment 33 - rez-de-chaussée à gauche en entrant. Métro : Corentin-Cariou

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h00 à 21h30 et le vendredi de 9h00 à 20h30

Des étudiants moniteurs sont présents sur place pour vous

accueillir et vous conseiller.

Contact : Barmak Lahiji, responsable – Tel. : 01 40 05 56 52

Courriel : barmak.lahiji@paris-lavillette.archi.fr

LOGEMENT

Vous pouvez consulter différents sites :

- Crous, service du logement – site internet : www.crous.fr

- ma Piaule – site internet : www.mapiaule.com

- Ville de Paris : accueil site internet : www.paris.fr.

Le guide Étudiant de Paris que vous pouvez télécharger s'efforce de répondre à toutes les questions que peut se poser l'étudiant parisien : comment financer ses études, comment se loger, les différentes orientations scolaires, la liste des bibliothèques, les dépenses de santé... mais aussi les restos, les sorties, le sport, les loisirs...

- Et le guide du logement sur le site de l'école – rubrique Vie étudiante.

MAISON DE L'ARCHITECTURE

Lieu d'exposition et de débats, soutenu par l'Ordre des architectes Ile de France.

Coordonnées : 148, rue du faubourg Saint-Martin – 75010 Paris

Site internet : www.architectes-idf.org

MAISON DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

Ouverte du lundi au vendredi de 10 h à 22 h et le samedi de 14 h à 19 h.

La Maison des initiatives étudiantes soutient et accompagne les initiatives des étudiants en leur proposant de multiples services : domiciliation d'associations, salles de réunions et de répétitions, formations, galerie, centre de documentation...

Coordonnées : 50 rue des Tournelles – 75003 Paris

Tel. : 01 49 96 65 30

M

M

MÉDECINE PRÉVENTIVE

Une visite médicale est obligatoire pour les élèves qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur. Les convocations ont lieu entre le mois de Mars et d'Avril de l'année universitaire en cours. Une participation de 10 € vous sera demandée.

Pour en savoir plus : SIUMPPS : 45 rue des Saint Pères 75006 Paris
01 42 86 88 08

MÉNAGE

Le nettoyage des locaux est assuré quotidiennement par une société spécialisée. Des poubelles sont néanmoins à votre disposition. Merci d'essayer de tout faire pour faciliter la tâche du personnel. En cas de suggestions pour l'entretien des salles de cours, un cahier de liaison est à votre disposition à l'accueil.

Contact : Hélène Naimi, responsable, tous les matins de 12 h à 13h à l'accueil.

MÉTROPOLITAINS

Émission de radio sur l'architecture et la ville sur France Culture tous les mercredis de 10h à 11h. Réalisateur : François Chaslin.

Site internet :

www.radiofrance.fr/chaines/franceculture2/emissions/metropolitains

MONITEURS

Un moniteur est un(e) étudiant(e) qui est en fin d'études, et qui a ce fait, déjà acquis une expérience didactique et des résultats dans son propre cursus. Son rôle est celle d'un tuteur auprès des autres étudiants, c'est-à-dire un rôle d'accompagnement et d'aide. Il fait faire des travaux pratiques à des petits groupes sous le contrôle des enseignants.

Moniteurs administratifs

La fonction de moniteur peut être aussi celle d'un accueil et d'aide

dans un certain nombre de services techniques de l'école : studio photo, expositions, bibliothèque, vidéothèque, atelier de maquette, libre service informatique...

Contact : Bernadette Jugan , responsable du service du personnel
3ème étage – Administration – Tel. : 01 44 65 23 11

MUTUELLES ÉTUDIANTES

Les mutuelles sont des caisses complémentaires qui permettent un remboursement de vos frais médicaux, parfois jusqu'à 100%, en fonction des garanties que vous aurez choisies au moment de votre inscription administrative. Il y a deux mutuelles étudiantes qui gèrent aussi votre compte d'assurance maladie, que vous soyez mutualiste ou pas.

Centre 601 LMDE : La mutuelle des étudiants

Centre d'accueil : 10 rue Linné 75005 Paris - Métro : Jussieu

Adresse postale : académie de Paris 93699 Pantin Cedex

(taper le 32 60 et dites : LMDE) - site internet : www.lmde.com

Centre 617 Smerep : Société mutualiste des étudiants de la région parisienne

Centre d'accueil : 54 bd St Michel 75 006 Paris - Métro : St Michel

Adresse postale : BP 617 75662 Paris Cedex 14 — Tel. : 01 56 54 36 34

Site internet : www.smerep.fr — courriel : contact@smerep.fr

OBJETS TROUVÉS

Si vous avez oublié un objet, un vêtement ou d'autres effets dans une salle de cours, vous aurez, peut-être la chance de le retrouver à l'accueil. Les objets trouvés sont détruits à la fin de chaque semestre. Tel. : 01 44 65 23 00

OBSERVATOIRE DES DÉBOUCHÉS

Depuis la création de l'école plus de 8500 étudiants ont obtenu le diplôme d'architecte DPLG. Un annuaire informatisé regroupant ces anciens élèves diplômés est en cours de constitution.

Dans le cadre de la mise en place de la LOLF, l'école a l'obligation de fournir le taux d'insertion dans un emploi (dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage) en rapport avec la formation reçue dans une ENSA dans un délai de 3 ans après l'obtention du diplôme. Une première enquête sur la promotion 2003 a été lancée.

Contact : Monique Daniaud – 3ème étage – Administration

Tel. : 01 44 65 23 21

Courriel : monique.daniaud@paris-lavillette.archi.fr

ORDRE DES ARCHITECTES

L'Ordre des architectes est l'organisation professionnelle officielle des architectes. Il est nécessaire d'y être inscrit pour exercer le métier et signer un permis de construire. Il est aussi au service des étudiants. En partenariat avec les écoles d'architecture franciliennes et les différents organismes (maîtrise d'ouvrage publique et privée), l'Ordre des architectes d'Île-de-France a créé le « Guichet emplois et stages », plate-forme d'informations pour les étudiants à la recherche d'un stage. Vous pouvez aussi télécharger une convention de stage.

Coordonnées en Île-de-France : Ordre des architectes d'Île-de-France Couvent des Récollets, 148 rue du Faubourg Saint Martin, 75010 Paris

Tel. : 01 53 26 10 60 – Fax : 01 53 26 10 61

Courriel : croaif@architectes-idf.org

ORGANISATION DES ÉTUDES D'ARCHITECTURE

Le premier cycle (dit Licence)

Un premier cycle d'études d'une durée normale de 3 ans (6 semestres valant 180 ECTS au total) conduit à l'obtention du diplôme d'études d'architecture conférant le grade de licence, diplôme national de l'enseignement supérieur. Il correspond à un diplôme bac + 3 années d'étude. Ce cycle comporte 4 200 heures dont 2 200

heures encadrées par des enseignants, réparties en 26 unités d'enseignement maximum, dont 6 au minimum consacrées au projet, 2 au minimum comportent les périodes de stages obligatoires (correspondent à une durée d'au moins 6 semaines) et 1 comprend un rapport d'études (travail personnel écrit) et sa soutenance. A l'ENSAPLV, un étudiant peut prendre au maximum 4 inscriptions administratives annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'études en architecture.

Le second cycle (dit Master)

Le second cycle d'une durée normale de 2 ans (4 semestres valant 120 ECTS au total) conduit à l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master, diplôme national de l'enseignement supérieur. Il correspond à un diplôme bac + 5 années d'études. Ce cycle comporte 2600 heures dont 1200 heures encadrées par des enseignants, réparties en 15 unités d'enseignement maximum. Les unités d'enseignement intègrent nécessairement le stage de formation pratique (d'une durée minimale de 2 mois à temps plein ou 4 mois à mi-temps), une initiation à la recherche par la recherche, la préparation d'un mémoire (travail personnel d'études et/ou de recherche) et celle du projet de fin d'études (PFE). 4 unités au minimum sont consacrées principalement au projet dont celle comportant la préparation du projet de fin d'études. A l'ENSAPLV, un étudiant peut prendre au maximum 3 inscriptions annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'État d'architecte.

L'unité d'enseignement du dernier semestre comporte la préparation du projet de fin d'études (PFE). Elle s'inscrit dans le prolongement de l'enseignement du projet dispensé lors de la formation. Le PFE est un travail personnel qui équivaut à 200 heures de travail personnel sur 1 semestre. Il fait l'objet d'une soutenance publique devant un jury.

La HMONP

L'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) permet à son titulaire d'endosser les responsabilités personnelles prévues aux articles 3 et 10 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture (article 1 de l'arrêté du 10 avril 2007). Elle permet l'inscription au conseil régional de l'ordre des architectes.

Le cursus HMONP intègre une période de formation de 150 heures et une période de mise en situation professionnelle (MSP) d'une durée de 6 mois minimum, au sein d'une structure dont la maîtrise d'œuvre est l'activité principale.

La formation a, selon l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2007, pour objectif l'acquisition, l'approfondissement, l'actualisation des connaissances de l'architecte diplômé d'Etat dans trois domaines spécifiques:

- les responsabilités personnelles du maître d'œuvre: la création et la gestion des entreprises d'architecture, les principes déontologiques, les questions de la négociation de la mission (contrat, assurances...), les relations avec les partenaires (cotraitance...), la gestion et les techniques de suivi du chantier;
- l'économie du projet: la détermination du coût d'objectif, les liens avec les acteurs (économiste, bureaux d'études techniques, entreprises...);
- les réglementations, les normes constructives, les usages

Le pré-requis pour l'inscription en HMONP est l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte, ce qui implique la validation des enseignements, de la soutenance du PFE et du stage obligatoire.

Une convention tripartite est passée entre l'école, l'organisme d'accueil, et le postulant. L'enseignement HMONP ne concerne plus le projet, qui est réputé connu et maîtrisé à l'issue du cycle Master.

Le doctorat

À l'issue d'un Master recherche, les étudiants peuvent s'inscrire en vue de préparer un doctorat. Le doctorat se prépare en 6 semestres. Il correspond à un diplôme bac + 8 années d'études.

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette est associée, via l'ensemble de ses laboratoires et de ses équipes de recherches qui y sont habilités, à l'école doctorale « Ville et environnement » et à délivrer un doctorat en architecture.

Les formations spécialisées

Les études d'architecture peuvent également mener à des diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) et comporter des formations conduisant à des Diplômes Propres aux Écoles d'Architecture (DPEA).

OUVERTURE DE L'ÉCOLE

Avenue de Flandre : ouverture du lundi au vendredi de 9h à 22h
le samedi de 9h à 19 h

Cambrai : ouverture du lundi au vendredi de 9h à 21h30

Les sites sont fermés pendant les congés de Noël, de Pâques, et au mois d'août.

Les étudiants qui souhaitent venir travailler exceptionnellement à l'école, en dehors des périodes d'ouverture, doivent déposer une demande écrite auprès de Philippe Bourdier, responsable des Services généraux et des moyens communs.

Courriel : philippe.bourdier@paris-lavillette.archi.fr

L'entrée de l'école (avenue de Flandre) est surveillée et contrôlée par une équipe de gardiens. Munissez-vous de votre carte d'étudiant, car elle vous sera demandée à l'entrée.

PAVILLON DE L'ARSENAL

Un centre de documentation, un lieu d'exposition et un centre de conférences sur Paris, son histoire et son actualité architecturale.

Galerie permanente sur Paris, expositions temporaires thématiques et expositions d'actualité (concours, projets...). Et une petite librairie sur l'architecture.

21 boulevard Morland 75004 Paris - Tel. : 01 42 76 33 97

Site internet : www.pavillon-arsenal.com

PETITES ANNONCES

Vous pouvez afficher ou consulter des petites annonces : offres d'emplois, locations, vente, échanges, etc. sur les panneaux prévus à cet effet.

Situation : cafétéria - panneau associations des étudiants.

PHOTOCOPIE

Six photocopieurs sont à votre disposition en libre-service :

- deux à la bibliothèque,
- un au centre de documentation,
- deux à l'accueil.
- un couleur au libre service informatique

Pour utiliser ces photocopieurs, vous devez être en possession d'une carte magnétique en vente au distributeur à l'accueil.

PLAQUETTES DES PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES

Les plaquettes des différentes formations dispensées au sein de l'école sont distribuées à la rentrée pour les premier et second cycles et pour la HMONP (sur présentation de la carte d'étudiant).

Les différents textes sont consultables sur le site internet, rubrique : enseignements.

Les autres supports sont disponibles au sein des différents services.

PORTES OUVERTES

L'école organise au mois de mars une journée portes ouvertes, afin de présenter les enseignements et de faire découvrir l'école aux futurs étudiants. La participation de tous est bienvenue.

PRÊTS D'HONNEUR

Des prêts d'honneur peuvent être accordés aux étudiants de nationalité française qui poursuivent leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur dépendant du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, par un comité académique, sur appréciation de leur situation particulière. Versés en une seule fois, ils doivent être remboursés au plus tard dix ans après l'obtention du diplôme. Ils sont attribués sans intérêt et ne peuvent être cumulés avec une bourse d'enseignement supérieur.

Contact : Danielle Boulard – administration 3ème étage - bureau 2

Tel : 01 44 65 23 26

Courriel : danielle.boulard@paris-lavillette.archi.fr

PROJET DE FIN D'ÉTUDES (PFE)

Le projet de fin d'études, travail personnel, consiste en un projet architectural ou urbain accompagné d'un rapport de présentation. Il est préparé lors du premier semestre de la deuxième année de Master et effectué au cours du dernier semestre de la même année. Il équivaut à environ 200 heures de travail personnel sur un semestre et doit être de nature à démontrer la capacité de l'étudiant à maîtriser la conception architecturale, à mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation. Il donne lieu à soutenance devant un jury.

RECHERCHE

L'ENSAPLV dispose de trois équipes de recherche et de deux laboratoires de recherche habilités par le Bureau de recherche architecturale et urbaine (BraU) :

- LA / A (Laboratoire Architecture - Anthropologie). Coordination : Alessia de Biase

- ARIAM - LAREA (Atelier de recherche informatique, architecture et modélisation). Coordination : François Guena.

R

S

- AMP (Architectures, milieux, paysages).

Coordination : Christian Pedelahore, Yann Nussaume.

- LET (Laboratoire Espaces – Travail). Coordination : Michael Fenker.

- GERPHAU : Philosophie Architecture Urbaine. Coordination : Chris Younès

Coordonnées des équipes et laboratoires :

118 -130 avenue Jean-Jaurès 75019 Paris – Métro : Ourcq

Contact : Christiane Monsonogo, responsable administrative – 3ème

étage de l'escalier 4 - salle 304 au 144 avenue de Flandre

Tel. : 01 44 65 23 75

Courriel : christiane.monsonogo@paris-lavillette.archi.fr

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Le règlement des études est approuvé chaque année par le Conseil d'administration.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur fixe les règles de la vie commune au sein de l'école.

RÉSEAUX DE RECHERCHE

RAMAU Réseau Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme

LIEU Logiques Identités Espace Urbanité

D'autres équipes animées par des enseignants de l'École sont localisées dans d'autres établissements. Ces structures de recherche nourrit les différents pôles de compétences de l'ENSAPLV et interviennent notamment dans l'encadrement du doctorat.

RESTAURATION

La plupart du temps, les étudiants de l'école se restaurent pour déjeuner à la cafétéria de l'école. Le restaurant universitaire le plus proche est situé Porte de Clignancourt. Il existe dans le quartier

quelques petits restaurants abordables, à vous de les découvrir.
Coordonnées des restaurants universitaires les plus proches :
- Bichat 16 avenue Henri Huchard - 75018 Paris
- Rabelais 2 avenue de la porte de Clignancourt - 75018 Paris
- ESCP (École supérieure de commerce de Paris) 79 avenue de la République - 75011 Paris

SALARIÉS

Si vous êtes salarié(e), vous pouvez demander à bénéficier d'un statut d'étudiant engagé dans la vie professionnelle (EVP) à condition d'effectuer au moins 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre.

Ce statut vous permet d'être dispensé de l'assiduité aux cours mais pas aux travaux dirigés et travaux pratiques. Dans tous les cas, il est préférable d'en discuter avec vos enseignants pour convenir avec eux des aménagements possibles. Vous devrez fournir au moment de votre inscription pédagogique, une copie de votre contrat de travail.

SECOURISME

Un agent du service de l'accueil (Patricia Fred) a été formé au secourisme.

SERVICES ADMINISTRATIFS - DIRECTION - PÉDAGOGIE - RELATIONS INTERNATIONALES - PERSONNEL

Situation : 144 rue de Flandre, 3ème étage
Heures d'ouverture : 9h30 à 13 h : le lundi, le mardi, le jeudi
14h30 à 17 h : le mardi, jeudi et vendredi

SÉCURITÉ SOCIALE

Votre dossier d'assurance est géré par la mutuelle étudiante que vous avez choisie (Voir : Mutuelles étudiantes).

Adresse des régimes spéciaux étudiants :

S

173 rue de Bercy 75012 Paris - Site internet : www.paris.ameli.fr
Contact : Service de la Pédagogie et de la vie étudiante
Tel. : 01 44 65 23 02

SERVICE DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Premier cycle (Licence) :

Contacts : Service de la pédagogie et de la vie étudiante – cycle
Licence – Administration – 3ème étage

Second cycle (Master) :

Contacts : Service de la pédagogie et de la vie étudiante – cycle
Master – 3ème étage

HMONP

Contact : Nicole Ajarraï – Service de la pédagogie et de la vie
étudiante – Administration – 3ème étage
Tel. : 01 44 65 23 21 – courriel : najarrai@paris-lavillette.archi.fr

DSA, DPEA

Contact : Elisabeth Gosselet – Service de la pédagogie et de la vie
étudiante – Administration – 3ème étage
Tel. : 01 44 65 23 05 – courriel : elisabeth.gosselet@paris-lavillette.archi.fr

Stages

Inscriptions : Céline Protat - Service de la pédagogie et de la vie
étudiante – Administration – 3ème étage – Tel. : 01 44 65 23 15
Courriel : celine.protat@paris-lavillette.archi.fr

Séjour d'études à l'étranger

Contacts : Danielle Hugues - Service des relations internationales –
Administration – 3ème étage – Tel. : 01 44 65 23 19
Courriel : danielle.hugues@paris-lavillette.archi.fr
Nicole Videment - Service des relations internationales –

Administration – 3ème étage – Tel. : 01 44 65 23 20
Courriel : nicole.videment@paris-lavillette.archi.fr
Martine Provoost - Service des relations internationales –
Administration – 3ème étage – Tel. : 01 44 65 23 27
Courriel : martine.provoost@paris-lavillette.archi.fr
Ester Gautier - Courriel : esther.gautier@paris-lavillette.archi.fr
Tel. : 01 44 65 23 02

Concours

Contact : Soraya Ghaleh-Marzban - Service de la pédagogie et de la
vie étudiante – Administration – 3ème étage – Tel. : 01 44 65 23 16
Courriel : soraya.ghaleh-marzban@paris-lavillette.archi.fr

PFE

Contacts : Annie Belleselve - Service de la pédagogie et de la vie
étudiante – Administration – 3ème étage – Tel. : 01 44 65 23 17
Courriel : annie.belleselve@paris-lavillette.archi.fr
Agnès Mirandel - Service de la pédagogie et de la vie étudiante –
Administration – 3ème étage – Tel. : 01 44 65 23 18
Courriel : agnes.mirandel@paris-lavillette.archi.fr

Bourses d'études

Contact : Danielle Boulard - Administration – 3ème étage
Tel. : 01 44 65 23 26 – courriel : danielle.boulard@paris-
lavillette.archi.fr

En cas de litiges ou bien si vous souhaitez des informations plus
générales sur le déroulement de votre cursus, vous pouvez prendre
un rendez-vous (sauf le mercredi), auprès de Catherine Comet,
responsable du Service de la pédagogie et de la vie étudiante
Administration – 3ème étage – Tel. : 01 44 65 23 12
Courriel : catherine.comet@paris-lavillette.archi.fr

S

SIGNALÉTIQUE

Pour vous orienter vers une salle ou un amphithéâtre :
Le premier chiffre de 0 à 3 indique l'étage. Les deux derniers chiffres indiquent le numéro de l'escalier, numérotés de 1 à 14 en partant de l'entrée.

Exemples :

Amphi 011 : rez-de-chaussée, escalier 11

Salle 105 : 1er étage, escalier 05

Salle 209 : 2e étage, escalier 09

Amphi 302 : 3e étage, escalier 02

SITE INTERNET : www.paris-lavillette.archi.fr

Vous y trouverez toutes les informations concernant l'école et l'actualité architecturale : renseignements pratiques et administratifs sur la vie dans l'école, sur les droits des étudiants, mais aussi les programmes pédagogiques de l'école, les offres de stages, les échanges internationaux, les conférences, colloques, expositions, soutenances de PFE, ainsi que des informations sur les concours, colloques, émissions de radio et de télé, expositions, etc.. en dehors de l'école. Pour toutes nouvelles informations qui pourraient intéresser la vie de l'école, n'hésitez pas à contacter le service de la communication au rez-de-chaussée, face à l'accueil.

Contact : Gilles Enriquez - Tel. : 01 44 65 23 70

Courriel : gilles.enriquez@paris-lavillette.archi.fr

SPORT

Pour toutes inscriptions, s'adresser à l'École nationale supérieure des Beaux-arts :

14 rue Bonaparte, 75006 Paris - Tel. : 01 47 03 50 00

Comité régional du sport universitaire : 2 place Jussieu ,75005 Paris

Tel. : 01 44 27 37 00

STAGES

Le premier cycle des études d'architecture comporte deux périodes de stage obligatoires d'égale durée (3 semaines) : le stage "ouvrier et/ou chantier" et le stage "de première pratique" destinés à appréhender la diversité des pratiques professionnelles.

Le stage " de formation pratique " du second cycle se déroule sur deux mois à temps plein (8 semaines) en une ou deux périodes.

Les stages peuvent être effectués pendant la période réservée de l'inter-semestre en février ou pendant les congés scolaires d'été.

Les démarches administratives sont à effectuer au moins quinze jours avant le début du stage, aucune convention de stage ne pouvant être établie après la date de début du stage.

Pour toutes informations complémentaires, consulter le Guide des stages.

Contacts : Céline Protat - 01 44 65 23 15
celine.protat@paris-lavillette.archi.fr

Pour envoyer une offre de stages : stages@paris-lavillette.archi.fr

Une liste d'offres de stages est consultable sur le site Internet de l'école – rubrique Stages – Liste des stages. Pour visualiser les offres, vous devez vous identifier avec votre login et votre mot de passe (pour obtenir une identification voir la rubrique Wifi).

STATUT DE L'ÉCOLE

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette est un établissement public à caractère administratif (décret n° 86.390 du 10/03/86) sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, direction de l'Architecture et du Patrimoine.

TABAC

Le décret n° 2006-386 du 15 novembre 2006 visant à protéger la santé des non fumeurs et des fumeurs limite la consommation de tabac dans les lieux affectés à un usage collectif. Les établissements

d'enseignement rentrent dans le champ d'application de la loi et il n'est pas possible d'y aménager des locaux réservés aux fumeurs. Il est donc interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts de l'école. Il reste cependant possible de fumer dans les espaces découverts. Des cendriers sont en conséquence installés dans les cours ouvertes. Merci de bien vouloir respecter ces dispositions.

TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage peut être versée à l'école par les entreprises ou agences qui le désirent. C'est le seul impôt dont elle détermine en partie l'affectation. Pour L'ENSAPLV, c'est une ressource propre aujourd'hui indispensable. Elle contribue au développement du fonds documentaire, à la tenue de conférences et d'expositions de qualité. La perception de cette taxe par notre école a déjà permis de soutenir de nombreux projets essentiels dans la formation des architectes et des métiers de l'architecture, notamment en développant un parc de libre service informatique en constante évolution ainsi que des programmes d'échanges et de coopération inter-universitaires à travers des workshops et des voyages pédagogiques en France et dans le monde entier.

Versement de la taxe d'apprentissage : par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur au choix de l'entreprise ou par une chambre de commerce et d'industrie en lui demandant d'effectuer le versement à l'ENSAPLV en indiquant le numéro Siret de l'École : n° 197/518/756/000/14

Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir nous informer de cette démarche par courrier. Vous pouvez également faire une donation ou dotation de matériels utilisables à des fins pédagogiques.

Contacts : Sandrine Sartori, directrice adjointe — 3ème étage – Administration - Tel. : 01 44 65 23 24

Marléna Gorge, secrétaire générale — 3ème étage – Administration - Tel. : 01 44 65 23 06

TOEFL : The Test Of English as a Foreign Language

Le test TOEFL évalue la capacité des candidats non anglophones à utiliser et à comprendre l'anglais tel qu'il est parlé et écrit dans un contexte universitaire. Il s'agit d'un outil d'évaluation du niveau d'anglais universitaire reconnu à l'échelle internationale. La plupart des universités américaines, australiennes et canadiennes (anglophones) exigent l'examen du TOEFL. Pensez à vous y inscrire le plus tôt possible.

Renseignements auprès du service des relations internationales
Administration – 3ème étage.

TRANSFERT ENTRE ÉCOLES D'ARCHITECTURE

Les transferts ne sont possibles qu'entre des écoles d'architecture françaises. Ils se font normalement entre le premier cycle et le second cycle. Aucun transfert ne peut s'effectuer en cours de Licence, sauf cas de force majeure. En cours de Master, la demande de transfert de l'étudiant est soumise à l'accord des deux directeurs concernés. En cas de changement d'école, pour faciliter votre inscription et obtenir des équivalences, vous devrez déposer une demande, avant la mi-juin .

Contact : Céline Protat - 3ème étage – Administration Service de la Pédagogie - Tel : 01 44 65 23 15

VALIDATION DES ACQUIS

Toute personne qui s'inscrit pour la première fois dans une école d'architecture peut demander une validation qui donne lieu à des équivalences (au vu des diplômes acquis et/ou de l'expérience professionnelle). Les dossiers de demande d'équivalence devront être remis à l'administration entre le mois de février et le mois de mai. Les étudiants qui auraient interrompu leurs études d'architecture depuis plus de trois années peuvent solliciter de nouveau une validation d'acquis.

Pour tout renseignement complémentaire, contact : Soraya Ghaleh

Marzban – Service de la Pédagogie et de la vie étudiante
Administration -3ème étage - Tel. : 01 44 65 23 16

VIDEOTHÈQUE

Le fonds est riche de 1 500 vidéocassettes et de 1 100 DVD qui intéressent l'ensemble des enseignements dispensés à l'ENSAPLV : architecture, analyse urbaine, paysagère et environnementale, disciplines artistiques, étude de faits de société, réflexion philosophique. Le fonds vidéo est interrogeable sur le site web de l'école. Vous pouvez emprunter ou consulter sur place environ 1 600 documentaires ainsi qu'un millier de films de fiction qui constituent un corpus d'images témoignant du regard que porte depuis son invention le cinéma sur la ville, l'architecture et le paysage. Vous trouvez aussi à la Vidéothèque un fonds de 9 600 diapositives accompagnées de dossiers documentaires et un fonds d'archives sonores : fonds Pierre Mariétan, « Environnement acoustique architectural » (87 CD audio).

Pour la consultation sur place, vous disposez de : 5 écrans TV équipés de lecteurs VHS et/ou DVD + 1 ordinateur + 1 lecteur de CD audio + 1 table lumineuse permettant de visionner les diapositives au format A4.

Modalités d'emprunt à domicile :

- Vidéos et DVD : prêt à domicile pour une semaine.
- Diapositives : prêt dans le cadre d'exposés (uniquement dans l'enceinte de l'École).
- Archives sonores : prêt soumis à l'autorisation de Pierre Mariétan.

Localisation : escalier 1B, 2e étage – salle 201B

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi : 11 h – 18 h 30
vendredi : 14h30 – 18 h 30

Contact : Catherine Bourguet - Tel. : 01 44 65 23 34

Courriel : catherine.bourguet@paris-lavillette.archi.fr

W

VOYAGES D'ÉTUDES

Dans le cadre de leurs cours, certains enseignants organisent des voyages d'études en France ou à l'étranger. Si vous êtes intéressés, renseignez-vous auprès d'eux, dès le début de l'année afin de connaître les dates et les conditions de séjour (l'école ne prend en charge qu'une partie des frais de déplacement et de séjour).

WIFI

L'école est équipée en wifi.

Pour y accéder, il faut :

- être inscrit administrativement à l'école
- déclarer une adresse e-mail valide auprès de l'administration
- se rendre dans la rubrique Stages du site de l'école – cliquer sur Liste des stages et cliquer sur le bouton Enregistrement
- cliquer sur le OK dans la boîte de dialogue qui apparaît pour accepter le certificat
- taper votre numéro d'étudiant
- cliquer ensuite sur le bouton Envoyer
- vérifier que votre adresse électronique est correcte

Le service informatique vous envoie un message comprenant votre login et votre mot de passe personnel et unique. Vous pourrez alors vous connecter au wifi de l'école. Cette procédure n'est pas nécessaire pour consulter le site de l'école qui est directement accessible en wifi.

Pour se connecter au réseau wifi = ENSAPLV-WIFI

Se rendre sur le site de l'école, rubrique : Actualités en pratique Wifi

ANNUAIRE GÉNÉRAL DE L'ENSAPLV

Les numéros de téléphones se composent de la façon suivante :
01 44 65 + 4 chiffres (ces 4 derniers chiffres correspondent au poste
de votre correspondant).

ACCUEIL : 01 44 65 23 00

Kassimi BABA MEITE : 01 44 65 23 00

André BAPIN : 01 44 65 23 00

Hammar DJENHIA : 01 44 65 23 00

Patricia BONHOURE : 01 44 65 23 00

Francis GORAIN : 01 44 65 23 00

Gugliemo MAZZOCHI : 01 44 65 23 00

Laurent SONNEVILLE : 01 44 65 23 00

DIRECTION

Bertrand LEMOINE, Directeur : 01 44 65 23 26

Sandrine SARTORI, Directrice adjointe : 01 44 65 23 24

Danielle BOULARD, Assistante de direction : 01 44 65 23 26

MISSION CULTURE ET COMMUNICATION

Gilles ENRIQUEZ, Chargé de com et webmestre : 01 44 65 23 70

Marie-Liesse SZTUKA, expositions et conférences : 01 44 65 23 71

MISSION DÉVELOPPEMENT ET PROSPECTIVE

Nathalie GUERROIS : 0144 65 23 22

MISSION RELATION ENSEIGNANTS

Chantal ROGER : 01 44 54 23 14

SERVICE DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Catherine COMET, Responsable : 01 44 65 23 12

Cycle Licence

Bernard COIFFET : 0144 65 23 13

Céline PROTAT : 01 44 65 23 15

Pascal BRAHIMI : 01 44 65 23 78

Cycle Master

Annie BELLESELVE : 01 44 65 23 17

Agnès MIRANDEL : 01 44 65 23 18

Validation des Acquis, concours, pré-inscription des étrangers

Soraya GHALEH MARZBAN : 01 44 65 23 16

Post-Diplôme

Nicole AJARRAI, HMNOP : 01 44 65 23 45

Élisabeth GOSSELET : 01 44 65 23 02

Bourses

Danielle BOULARD, Bourses d'études : 01 44 65 23 26

Observatoire des débouchés

Monique DANIAUD : 01 44 65 23 21

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Danielle HUGUES, Responsable : 01 44 65 23 19

Martine PROVOOST, Relations internationales : 01 44 65 23 27

Nicole VIDEMENT, Relations internationales : 01 44 65 23 20

Ester GAUTIER, Relations internationales : 01 44 65 23 02

SECRETARIAT GÉNÉRAL ET SERVICE FINANCIER

Marlène GORGE, Secrétaire générale : 01 44 65 23 06

Brigitte SEKNAGI, Ordonnateur, missions : 01 44 65 23 03

Morgane STEIMETZ, Commandes, factures : 01 44 65 23 07

AGENCE COMPTABLE

Alice DJAKOVITCH, Agent comptable : 01 44 65 23 29

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Bernadette JUGAN, Responsable : 01 44 65 23 11

Marie-Elisabeth GIRARD, Retraite Formation : 01 44 65 23 08

Zohra NACEUR, Validation des services : 01 44 65 23 39

Laurence RICOU, Vacances : 01 44 65 23 38

SERVICE INFORMATIQUE : 01 40 05 56 46

Claude LEBRUN, Responsable : 01 40 05 56 45

Patrick BOTTIER, Service informatique : 01 40 05 56 44

Sunny JEAN-LOUIS, Informatique maintenance : 01 44 65 23 81

Barmak LAHIJI, Libre service informatique : 01 40 05 56 51

Bernard PELTIER, Service informatique : 01 40 05 56 42

Charly PELTIER, Informatique maintenance : 01 44 65 23 81

SERVICES GÉNÉRAUX ET DES MOYENS

Philippe BOURDIER, Responsable : 01 44 65 23 10

ATELIER DE MAINTENANCE

Jean-Pierre BRAS : 01 44 65 23 46

Marc FAYOLLE DE MANS : 01 44 65 23 46

Jean-Pierre SANVOISIN : 01 44 65 23 46

MAGASIN

Nicolas LESUEUR, Magasin / courrier : 01 44 65 23 43

REPROGRAPHIE

René STEIMETZ, Atelier d'imprimerie : 01 44 65 23 42

MÉDIATHÈQUE

Rosine COHU, Bibliothèque/ Coordination : 01 44 65 23 30

Laurence BIZIEN, Bibliothèque/ Coordination : 01 44 65 23 31

Capucine DESCATOIRE, Bibliothèque : 01 44 65 23 31

Vazoumana MEITE, Bibliothèque : 01 44 65 23 31

Didier TOURADE, Documentation/ Coordination : 01 44 65 23 36

Sylviane CEDIA, Documentation : 01 44 65 23 37

Catherine BOURGUET, Vidéothèque : 01 44 65 23 34

PÔLE IMAGE

Hervé JEZEQUEL, Atelier photo : 01 44 65 23 40

Jean-Luc POUPAS, Audio-visuel/Coordination : 01 44 65 23 47

Alain CHALU, Audio-visuel : 01 44 65 23 47
Marcelo MENDOZA, Audio-visuel : 01 44 65 23 47

ATELIER MAQUETTE

Frédéric DURAND, Coordination : 01 44 65 23 44
François-Xavier ALLARD, Responsable: 01 44 65 23 44

RECHERCHE

Laboratoires Jaurès, Standard : 01 53 72 84 50
Christiane MONSONEGO, Secrétariat : 01 44 65 23 75
Michael FENKER, ingénieur de recherche, Labo LET : 01 53 72 84 63
Elise MACAIRE, Labo LET : 01 53 72 84 66
Isabelle GRUDET, ingénieur de recherche : 01 53 72 84 61
François GUENA, Labo Ariam - Larea : 01 53 72 84 70
Arnauld LAFFAGE, Labo AMP : 01 53 72 84 75
Rosa DE MARCO, Labo AMP : 01 53 72 84 76
Alessia DE BIASE, Labo LAA : 01 53 72 84 72
Chris YOUNES, Gerphau labo Architecture et Philosophie

ÉDITIONS DE LA VILLETTE

Marc BEDARIDA, Directeur éditorial : 01 44 65 23 58
Brankica RADIC, Assistante d'éditions : 01 44 65 23 59
Frédérique GOBET, Gestion : 01 44 65 23 58

ASSOCIATIONS ET CENTRES DE RESSOURCES

La Villette étudiante : 01 44 65 23 73
Cafétériat - K-Fête : 01 44 65 23 72
Passerelle V : 01 44 65 23 32
Didattica : 01 53 72 84 50

GEORGIA TECH INSTITUTE (ATLANTA)

Secrétariat : 01 40 36 32 57

TROMBINOSCOPE



Nicole Ajarrai



François-Xavier Allard



Kassimi Baba Meite



André Bapin



Marc Bedarida



Annie Belleselve



Laurence Bizien



Patrick Bottier



Danielle Boulard



Philippe Bourdier



Catherine Bourguet



Pascal Brahimi



Jean-Pierre Bras



Sylviane Cedia



Alain Chalu



Rosine Cohu



Bernard Coiffet



Catherine Comet



Monique Daniaud



Hammar Djenhia



Capucine Descatoire



Frédéric Durand



Gilles Enriquez



Marc Fayolle de Mans



Patricia Fred



Esther Gautier



Soraya Ghaleh Marzban



Marie-Élisabeth Girard



Frédérique Gobet



Elisabeth Gosselet



Francis Gorain



Marlène Gorge



Nathalie Guerrois



Danielle Hugues



Sunny Jean-Louis



Hervé Jézequel



Bernadette Jugan



Barmak Lahiji



Claude Lebrun



Bertrand Lemoine



Nicolas Lesueur



Guglielmo Mazzochi



Vazoumana Meite



Marcelo Mendoza



Agnès Mirandel



Christiane Monsonogo



Zohra Naceur



Bernard Peltier



Charly Peltier



Jean-Luc Poupas



Céline Protat



Martine Provoost



Brankika Radic



Laurence Ricou



Chantal Roger



Jean-Pierre Sanvoisin



Sandrine Sartori



Brigitte Seknagi



Laurent Sonneville



Morgane Steimetz



René Steimetz



Marie-Liesse Sztuka



Didier Tourade



Nicole Videment



Alice Djakovitch

GLOSSAIRE

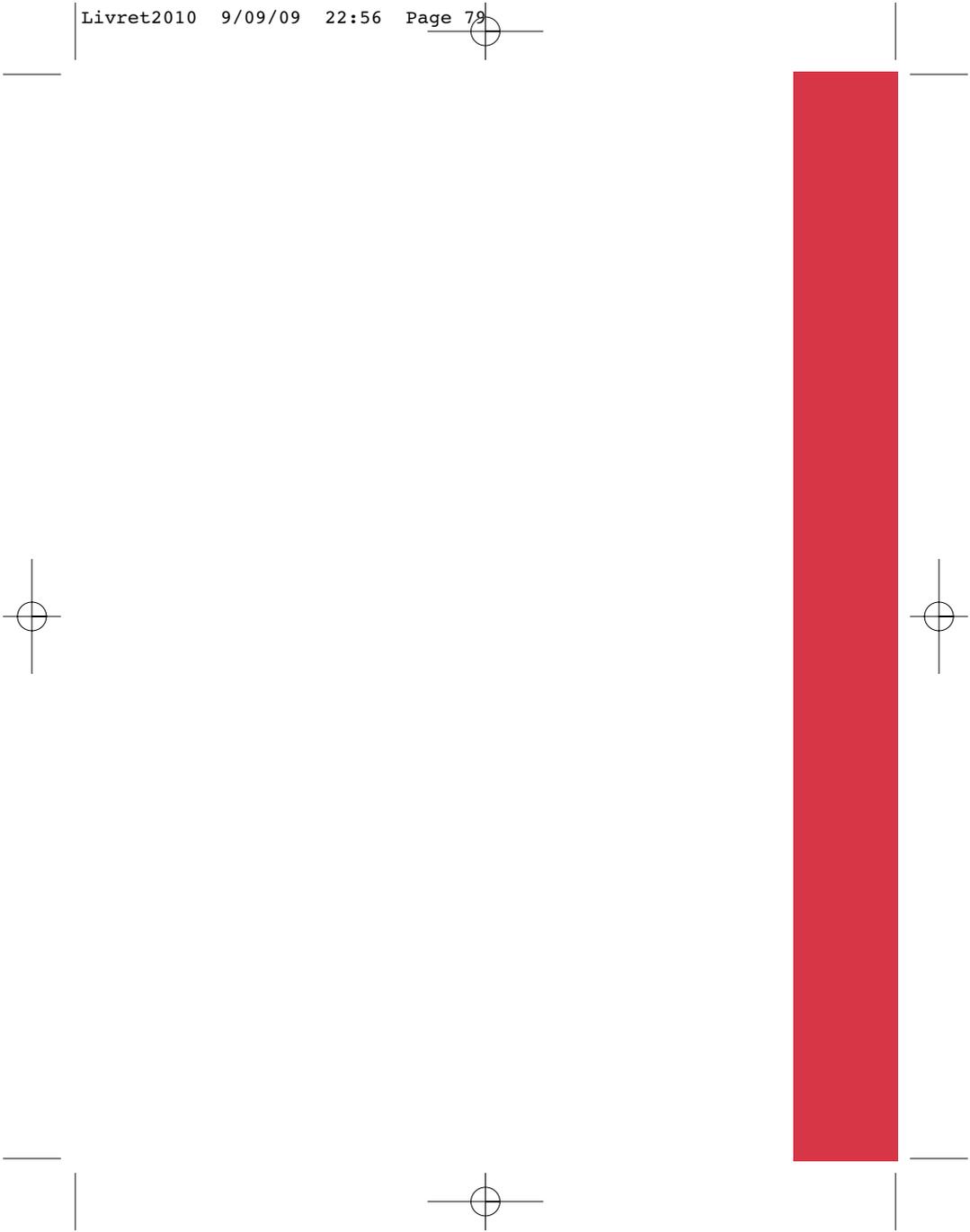
AFR	allocation de formation et de reclassement
ALS	allocation logement social
ANPE	agence nationale pour l'emploi
APL	allocation personnalisée
ASSEDIC	association pour emploi dans l'industrie et le commerce
ATOS	administratifs techniciens et ouvriers de service
CA	conseil d'administration
CAUE	conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CCST	commission culturelle scientifique et technique pour les formations en architecture
CEAM	carte européenne d'assurance maladie
CIDJ	centre d'information et de documentation jeunesse
CIO	centre d'information et d'orientation
CNESER	conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CNOUS	centre national des oeuvres universitaire
CPR	commission de la pédagogie et de la recherche
CROUS	centre régional des oeuvres universitaires
CSEA	conseil supérieur de l'enseignement de l'architecture
DAPA	direction de l'architecture et du patrimoine
DPEA	diplôme propre aux écoles d'architecture
DSA	diplôme spécialisé en architecture
DPLG	diplômé par le gouvernement
ECTS	European Credit Transfer System
ENSAPLV	école nationale supérieur d'architecture de Paris La Villette
ENSBA	école nationale supérieure des beaux arts
EPA	établissement public à caractère administratif
FAVE	fond d'aide à la vie étudiante
HMO	habilitation à maîtrise d'ouvrage
HMONP	habilitation à maîtrise d'œuvre en son nom propre



HQE	haute qualité environnementale
IFA	institut français d'architecture
LMD	Licence-master - doctorat
LMDE	la mutuelle des étudiants de France
ONISEP	organisation d'information sur les enseignements et les professions
OTU	organisation pour le tourisme universitaire
PFE	projet de fin d'études
RSP	rémunération stagiaire en formation professionnelle
SMEREP	société mutualiste des étudiants de la région parisienne
TD	travaux dirigés
TP	travaux pratiques
TOEFL	test d'anglais comme langue étrangère
UEL	unité d'enseignement licence
UEM	unité d'enseignement master

NOTES PERSONNELLES





École Nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette
144 avenue de Flandre, 75019 Paris
Tél. 01 44 65 23 00 fax : 01 44 65 23 01
www.paris-lavillette.archi.fr

ISSN 0-224-246X
Octobre 2009

